



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007-2009

Coordination de la quatrième série de stratégies de développement durable ministérielles



Juin 2006

www.sdinfo.gc.ca

Canada 

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Canada. Environnement Canada

Vedette principale au titre :

Stratégies de développement durable, 2007–2009 [ressource électronique] : coordination de la quatrième série de stratégies de développement durable ministérielles.

Monographie électronique en version PDF.

Mode d'accès : World Wide Web.

Publ. aussi en anglais sous le titre : Sustainable Development Strategies, 2007–2009, Coordinating the Fourth Round of Departmental Sustainable Development Strategies.

ISBN 0-662-72825-4

N° de cat. : En4-72/2007F-PDF

1. Développement durable—Politique gouvernementale—Canada.
 2. Environnement—Politique gouvernementale—Canada.
 3. Environnement—Protection—Politique gouvernementale—Canada.
 4. Canada. Environnement Canada.
- I. Titre.

HC120 E5 E5814 2006

333.72'0971

C2006-980272-6

Pour plus de renseignements au sujet de cette publication, veuillez vous adresser à sds-sddinfo@ec.gc.ca.
Ce document est imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation.





Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007-2009

Coordination de la quatrième série de stratégies de développement durable ministérielles



Juin 2006

www.sdinfo.gc.ca

Canada

Le développement durable correspond au développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

Il s'agit d'un concept en évolution constante reposant sur l'intégration de préoccupations sociales, économiques et environnementales, et tributaire, notamment, de la réalisation des objectifs suivants :

- a) l'intégration de l'environnement et de l'économie;**
- b) la protection de la santé des Canadiens;**
- c) la protection des écosystèmes;**
- d) le respect des obligations internationales du Canada;**
- e) une approche intégrée pour la planification et la prise de décisions, grâce à l'évaluation des solutions économiques en fonction de leurs effets sur l'environnement et les ressources naturelles, et l'évaluation des solutions écologiques en fonction de leurs effets sur l'économie;**
- f) la prévention de la pollution;**
- g) le respect de la nature et des besoins des générations à venir.**

**Source : *Loi sur le vérificateur général*
(modifications de 1995)**

Préface

L'objet du présent document est de faciliter l'adoption d'une démarche coordonnée en vue de la préparation de la quatrième série de stratégies de développement durable (SDD) ministérielles.

La première section du document porte sur l'approche utilisée par le gouvernement fédéral pour consolider le processus de préparation des stratégies de développement durable, plus particulièrement pour améliorer la cohérence, la coordination et le compte rendu des résultats de la quatrième série de SDD.

La deuxième section présente un ensemble de buts pangouvernementaux de développement durable et un modèle commun de présentation qui contribuera à améliorer la cohérence gouvernementale et servira de base à la préparation d'un rapport de synthèse fédéral sur la quatrième série de SDD.

La troisième section contient d'autres orientations sur un certain nombre de priorités gouvernementales pour l'écologisation des opérations fédérales.

La quatrième section expose les éléments d'une approche commune pour le contenu des SDD ministérielles et propose des normes graphiques communes pour la production des documents de stratégie.

La dernière section du document décrit les méthodes utilisées pour la production de rapports consolidés sur les buts pangouvernementaux fédéraux en matière de développement durable.

Le présent document ajoute aux leçons apprises des autres séries de SDD et il tient compte des conseils donnés par la Commissaire à l'environnement et au développement durable. Il offre aussi aux ministères la possibilité de travailler à apporter une plus grande cohérence aux SDD ministérielles et à consolider la reddition de comptes aux Canadiens.

Pour de plus amples renseignements sur le contenu de ce document, veuillez communiquer avec :

Greg Wilburn, directeur
Développement durable
Planification et intégration des politiques
Direction de la politique stratégique
Environnement Canada
Téléphone : 819-994-4441
Courriel : greg.wilburn@ec.gc.ca

Table des matières

Préface	iii
1. Contexte	1
1.1 Démarche vers l'élaboration des stratégies de développement durable	1
1.2 La quatrième série de stratégies de développement durable.....	1
1.3 Écologisation des opérations gouvernementales	2
2. Assurer la cohérence dans l'ensemble du gouvernement	3
2.1 Buts pangouvernementaux de développement durable pour la quatrième série	3
2.1.1 Gabarit de modèle logique pour les buts fédéraux en matière de développement durable	3
2.2 Détermination des engagements à l'appui des buts pangouvernementaux et liens avec les processus fédéraux de planification et de production de rapports.....	5
2.3 Engagements ministériels.....	6
2.4 Outils de mise en œuvre	6
2.5 Modèles logiques pour les buts fédéraux de développement durable.....	7
2.5.1 Qualité de l'environnement : Eau propre	7
2.5.2 Qualité de l'environnement : Air pur.....	8
2.5.3 Qualité de l'environnement : Réduction des émissions de gaz à effet de serre	10
2.5.4 Gestion du développement durable : Collectivités durables.....	12
2.5.5 Gestion du développement durable : Développement et utilisation durables des ressources naturelles.....	14
2.5.6 Gestion du développement durable : Gouvernance en vue du développement durable	16
3. Écologisation des opérations gouvernementales	19
3.1 Message des sous-ministres déléguées.....	19
3.2 Remerciements	20

3.3	Présentation et contexte	20
3.3.1	Immeubles éconergétiques.....	22
3.3.2	Parc automobile.....	26
3.3.3	Achats écologiques.....	30
3.3.4	Autres occasions	33
3.4	Conclusion	36
3.5	EOG—Annexe A : Chronologie.....	36
3.6	EOG—Annexe B : Politiques et programmes.....	37
3.7	Sommaire	39
4.	Accentuer la responsabilisation	41
4.1	Éléments d’une approche commune	41
4.1.1	Introduction.....	41
4.1.2	Modèle logique.....	42
4.1.3	Obligation de rendre compte et mesure du rendement.....	42
4.1.4	Annexes	42
4.2	Normes graphiques pour les SDD ministérielles	43
4.2.1	Utilisation de l’élément commun pour désigner les buts pangouvernementaux de développement durable	43
5.	Prochaines étapes	44
5.1	Rapport consolidé sur les buts pangouvernementaux de développement durable.....	44
5.1.1	Compilation du rapport de synthèse fédéral.....	44
	Documents de référence choisis	46
	ANNEXE A : Normes graphiques de la quatrième série de SDD	47



1.

Contexte

1.1 Démarche vers l'élaboration des stratégies de développement durable

Les modifications de 1995 à la *Loi sur le vérificateur général* obligent les ministères à préparer des stratégies de développement durable (SDD). Un processus de préparation mieux coordonné permettra au gouvernement d'assurer une plus grande cohérence et d'accentuer la responsabilisation dans les SDD ministérielles.

La consolidation du processus de préparation des SDD ministérielles aidera à améliorer le rendement du gouvernement à l'égard de certains buts et objectifs précis de gestion du développement durable et de qualité de l'environnement, à souligner, pour les

ministères, le seuil d'établissement des objectifs et des cibles et à créer, avec le temps, une culture de réalisations, au fur et à mesure des progrès.

Parallèlement, cette démarche améliorera la transparence et facilitera la détermination des tendances et les comparaisons entre les ministères dont les niveaux d'engagement varient par rapport aux buts et objectifs pangouvernementaux de la quatrième série.

Le présent document est un guide destiné aux ministères pour la préparation de la quatrième série de SDD ministérielles.

1.2 La quatrième série de stratégies de développement durable

La quatrième série de SDD permet de mettre en œuvre certains éléments d'une approche fédérale concertée. Pour la quatrième série, les ministères et organismes concentreront leurs efforts sur ce qui suit :

- **assurer la cohérence** en se fondant sur un ensemble de buts pangouvernementaux communs de développement durable;

- **accentuer la responsabilisation** envers les Canadiens en établissant des normes de présentation commune qui permettront la préparation d'un rapport de synthèse sur les buts pangouvernementaux de développement durable.

Les ministères devraient poursuivre les buts pangouvernementaux de développement durable, seulement dans la mesure où ils correspondent à leur

mandat, tout en continuant de remplir les engagements de leur propre SDD ministérielle. La synthèse des engagements des SDD ministérielles liés à chaque but servira de base au rapport fédéral à la suite du dépôt de la quatrième série de SDD. Veuillez noter qu'on ne s'attend pas à ce que les ministères prennent des engagements par rapport à tous les buts et objectifs fédéraux de développement durable, mais bien seulement à ceux qui ont une pertinence pour leur mandat.

Les buts pangouvernementaux de développement durable ont été fixés après de vastes consultations interministérielles et ils correspondent aux enjeux prioritaires actuels du gouvernement. Il ne faut pas interpréter ces buts et objectifs comme des impératifs de nouvelles politiques. Il faut plutôt mettre l'accent sur les moyens d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement durable dans le contexte des pouvoirs actuels.

1.3 Écologisation des opérations gouvernementales

Le gouvernement fédéral est l'un des plus importants fournisseurs de services, propriétaires fonciers et employeurs au Canada. Le Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales (BEOG) a été créé au sein de TPSGC pour diriger et faciliter la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale d'écologisation des activités du gouvernement.

Le BEOG, en collaboration avec Environnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor, a mené de nombreuses consultations auprès des autres ministères et organismes en vue d'élaborer le document d'orientation intitulé *Écologisation des opérations gouvernementales : Un document d'orientation à l'intention des organismes qui élaborent des stratégies de développement durable (2007 à 2009)*. Le guide pour la *Coordination de la quatrième série de SDD ministérielles* complète le document d'orientation et comprend les objectifs d'écologisation des opérations gouvernementales.

Le guide du BEOG présente les buts pangouvernementaux et les mesures de rendement communes pour trois priorités : immeubles éconergétiques, parc automobile et achats écologiques. Il trace aussi le profil d'autres domaines vers lesquels il est possible d'axer les efforts, notamment la gestion des déchets, la gestion de l'utilisation des installations et des terrains, la conformité à la réglementation et la gérance écologique.

On prévoit que tous les ministères et organismes s'engageront à l'égard des buts pangouvernementaux dans les trois secteurs prioritaires et qu'ils utiliseront les mesures de rendement définies dans le chapitre 3 du document *Écologisation des opérations gouvernementales*, dans la mesure où cela correspond à la nature de leurs opérations. Les trois secteurs prioritaires, les buts et les mesures de rendement connexes sont intégrés aux buts suivants de l'administration fédérale en matière de développement durable : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la gouvernance pour un développement durable.

2.

Assurer la cohérence dans l'ensemble du gouvernement

2.1 Buts pangouvernementaux de développement durable pour la quatrième série

Les pages qui suivent résument l'ensemble des buts pangouvernementaux de développement durable pour la quatrième série de SDD, qui constitueront la base du rapport de synthèse fédéral. Les buts pangouvernementaux visent à imprimer une plus grande cohérence à l'orientation prise pour aborder les enjeux fédéraux dans les SDD ministérielles.

Les ministères sont encouragés à fixer des engagements ministériels qui appuient les buts fédéraux en matière de développement durable, lorsque ceux-ci correspondent à leur mandat, tout en continuant de remplir leurs propres engagements, énoncés dans les SDD ministérielles. **Les buts fédéraux de développement durable visent à compléter le travail d'élaboration des stratégies ministérielles en cours dans les ministères. Ce travail offre aussi aux ministères la possibilité de contribuer aux buts fédéraux dans la mesure où ceux-ci correspondent aux priorités de leurs SDD ministérielles.**

Les buts fédéraux de développement durable pour la quatrième série de SSD visent tant la qualité de l'environnement (air pur, eau propre et réduction des émissions de gaz à effet de serre) que la gestion du développement durable (collectivités durables, mise en valeur et utilisation durables des

ressources naturelles et gouvernance axée sur le développement durable).

Même si les buts en matière de développement durable ciblent principalement les politiques et les programmes fédéraux, il est clair que la responsabilité est partagée entre les instances et intéresse divers intervenants dans tout le Canada. La collaboration, les partenariats et la participation à l'échelle internationale sont aussi des facteurs clés du progrès en matière de développement durable. Il est donc d'une importance cruciale, pour le gouvernement, de continuer à travailler de façon cohérente avec ses partenaires clés, au pays et sur le plan international, en vue d'atteindre ces buts fédéraux.

2.1.1 Gabarit de modèle logique pour les buts fédéraux en matière de développement durable

Un modèle logique est proposé aux ministères pour les aider à caractériser leur contribution aux buts fédéraux de développement durable. Le gabarit qui suit, dans lequel sont définis les éléments du modèle logique, a été élaboré afin de faciliter la préparation du rapport de synthèse sur les buts fédéraux de développement durable.

Chacun des buts fédéraux est appuyé par des objectifs pangouvernementaux et des résultats

pangouvernementaux. Dans leur SDD, les ministères associeront leurs engagements et leurs mesures de rendement au soutien des résultats pangouvernementaux, dans la mesure où ils correspondent à leur mandat.

Afin d’assurer la cohérence de l’ensemble des stratégies, les ministères sont encouragés à appliquer les éléments du modèle logique et sa terminologie à leurs

engagements ministériels qui contribuent aux buts pangouvernementaux de développement durable, même s’ils n’y sont pas obligés. S’ils utilisent d’autres termes pour caractériser leurs engagements ministériels relatifs aux buts pangouvernementaux, la signification de ces termes doit être conforme aux définitions des éléments du modèle logique (voir ci-dessous).

GABARIT DU MODÈLE LOGIQUE

But : But à long terme		
Objectif : Résultat souhaité à long terme		
Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
<p>Résultats intermédiaires qui devraient être obtenus quand les engagements auront été remplis.</p> <p>Des progrès tangibles devraient être déclarés dans le délai de trois ans.</p> <p>Les résultats seraient déterminés d’avance et seraient pangouvernementaux.</p>	<p>Mesures/activités que les organisations prévoient entreprendre pour obtenir le résultat.</p> <p>Elles seraient déterminées par chaque organisation ou par un groupe d’organisations en tant que contribution à l’obtention du résultat.</p>	<p>Un moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un résultat, de manière à évaluer le rendement d’un programme, d’une politique ou d’une initiative.</p> <p>Ces mesures seraient déterminées à l’échelle du gouvernement ou par une organisation ou un groupe d’organisations comme des moyens de déterminer dans quelle mesure les engagements sont remplis.</p>

Les éléments du modèle logique sont définis comme suit :

But pangouvernemental : Donne une orientation générale et les paramètres d’action.

Objectif pangouvernemental : L’objectif général découlant de chaque but.

Résultat pangouvernemental : Résultat intermédiaire qui devrait se produire quand les engagements auront été remplis. Des progrès tangibles seraient déclarés dans le délai de trois ans de la SDD. Ces résultats sont déterminés d’avance et sont de nature pangouvernementale.

Engagement ministériel ou concerté : Mesures/activités que les organisations fédérales prévoient entreprendre pour obtenir les résultats pangouvernementaux. Elles seraient

(SUITE À LA PAGE SUIVANTE)

déterminées par un ministère/organisme ou un groupe de ministères/organismes en tant que contribution à l'obtention du résultat pangouvernemental.

Mesure de rendement ministérielle ou pangouvernementale : Un moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat, de manière à évaluer le rendement d'un programme, d'une politique ou d'une initiative. Ces mesures seraient déterminées à l'échelle du gouvernement ou par une organisation ou un groupe d'organisations comme des moyens de déterminer à quel point les engagements sont remplis.

2.2 Détermination des engagements à l'appui des buts pangouvernementaux et liens avec les processus fédéraux de planification et de production de rapports

Afin de renforcer les liens entre les SDD et les processus ministériels de planification et de préparation de rapports, **les ministères sont priés d'attribuer une référence à chacun des engagements qui contribuent à un but pangouvernemental de développement durable, à l'aide d'un élément commun alphanumérique.**

Ce système de référence facilitera la compilation du rapport de synthèse des engagements ministériels correspondant à chaque but pangouvernemental, à la suite du dépôt de la quatrième série de SDD, et aidera à désigner clairement les engagements ministériels qui contribueront à atteindre les buts pangouvernementaux de développement durable. (La section 4.2.1 renferme plus de détails sur l'élément commun ainsi que sur le texte commun proposé pour les SDD ministérielles de façon à alimenter le contexte des buts pangouvernementaux de développement durable.)

Les ministères devraient inclure dans leur Rapport sur les plans et les priorités et dans leur Rapport ministériel sur le rendement (RMR) tous les engagements de leur SDD qui contribuent aux buts pangouvernementaux. Ces engagements devraient être marqués de l'élément commun, renforçant ainsi l'intégration des engagements des SDD à la

planification et aux rapports sur le rendement des ministères.

Chaque année, le rendement continuera d'être décrit dans la section du RMR qui porte sur le rendement en matière de développement durable, en particulier les engagements correspondant aux buts pangouvernementaux. Environnement Canada collaborera avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à l'élaboration de lignes directrices précises pour le compte rendu sur les buts pangouvernementaux de développement durable dans les RMR.

À mesure que les ministères établissent des engagements dans leur SDD, il est probable que l'on constatera des retombées par rapport à plus d'un des buts pangouvernementaux. Ainsi, les activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme l'amélioration de la gestion du parc automobile, pourront aussi entraîner des réductions des émissions de polluants atmosphériques. Puisque cette activité appuie à la fois les buts des changements climatiques et de l'air pur, les ministères devraient désigner les activités comme appuyant les deux buts pangouvernementaux. Les mesures de rendement, toutefois, seront différentes. Ces activités peuvent et devraient même être décrites dans les stratégies ministérielles comme appuyant

plusieurs buts pangouvernementaux de développement durable.

De même, les mécanismes qui appuient l'amélioration de la gouvernance et de la prise de décisions, comme les achats écologiques, peuvent aussi appuyer plus d'un but fédéral de développement durable. L'établissement d'échéances pour l'achat de biens et de services qui soutiennent l'économie d'eau

appuierait aussi le but de la gouvernance axée sur le développement durable et le but de l'eau propre.

Il importe de reconnaître que le développement durable est une question d'intégration. Pour cette raison, il est essentiel que les ministères acceptent que les activités dans un domaine ont souvent des incidences positives dans un autre et qu'ils en tiennent compte.

2.3 Engagements ministériels

Au moment de déterminer les engagements à l'appui des buts pangouvernementaux de développement durable et des priorités ministérielles, les ministères sont encouragés à tenir compte des aspects suivants :

- La possibilité de travailler de concert avec d'autres ministères à des domaines d'intérêt commun, par exemple en établissant des engagements coopératifs que les ministères travailleraient ensemble à remplir, en élaborant une description commune d'engagements liés à des initiatives partagées et, quand c'est possible, en déterminant des mesures de rendement appropriées à l'engagement.
- La possibilité d'améliorer les progrès réalisés grâce à des partenariats avec des secteurs non gouvernementaux. Les partenariats qui englobent plusieurs secteurs et intervenants ont été et continuent d'être des moyens importants pour le gouvernement de faire progresser le développement durable aux échelles locale, nationale et internationale.
- Il ne faut pas interpréter les buts et objectifs comme des impératifs de nouvelles politiques. Il faut plutôt mettre l'accent sur les moyens d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement durable dans le contexte des pouvoirs actuels.

2.4 Outils de mise en œuvre

Les ministères pourront utiliser les catégories suivantes comme liste de contrôle pour évaluer les lacunes et les possibilités d'activités proposées dans leur SDD :

- **Prise de décisions** — Processus inclusif, souple et rigoureux; collaboration entre intervenants axée sur les résultats; évaluation du rendement; responsabilisation transparente.
- **Information** — Information garantissant la rigueur de la prise de décisions, des prévisions, de l'assurance et des rapports.
- **Sciences et technologie** — Une approche cohérente aux sciences et à la technologie axée sur les enjeux prioritaires et les principales possibilités.
- **Promotion du rendement et exécution** — Des mesures incitatives précises favorisant le rendement et un régime d'exécution juste, cohérent et prévisible fondé sur les résultats.
- **Sensibilisation et participation** — Des initiatives de sensibilisation et de participation visant à donner aux Canadiens et aux décideurs des outils leur permettant de faire des choix éclairés.

2.5 Modèles logiques pour les buts fédéraux de développement durable

Les pages qui suivent donnent les grandes lignes des modèles logiques pour les buts pangouvernementaux de développement durable :

Buts en matière de qualité environnementale

- Eau propre
- Air pur
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Buts en matière de gestion du développement durable

- Collectivités durables
- Développement et utilisation durables des ressources naturelles
- Gouvernance en vue du développement durable

2.5.1 Qualité de l'environnement : Eau propre

But à long terme : Approvisionnement assuré en eau propre pour les personnes et les écosystèmes marins et dulçaquicoles

On ne saurait trop insister sur l'importance de maintenir un approvisionnement en eau de grande qualité. Sur le plan économique, l'eau propre est essentielle à la prospérité du Canada. Sur le plan environnemental, l'eau est la source de toute vie sur la planète. Sur le plan social, l'eau est une partie essentielle de nos vies, de notre culture et de notre identité. Sans un approvisionnement constant en eau, toute vie cesserait d'exister.

L'eau propre est aussi importante pour la santé de nos écosystèmes; sans elle, tous les autres éléments de l'écosystème, comme la terre, l'air et les organismes vivants, dépériraient.

Parmi les efforts qui peuvent aider à atteindre ce but, citons les mesures visant à améliorer la qualité de l'eau potable et la gestion des eaux usées sur les terres fédérales et les réserves des Premières nations, à accroître les économies d'eau et l'utilisation durable de l'eau, ainsi qu'à réduire les menaces aux milieux marins et aux principaux bassins hydrographiques du Canada.

But 1 : Eau — Approvisionnement assuré en eau propre pour les personnes et les écosystèmes marins et dulçaquicoles¹

Objectif 1.1 : Les gens ont accès à l'eau propre

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
1.1.1 Réduction de la pollution de l'eau		

(SUITE À LA PAGE SUIVANTE)

¹ Il convient de noter que l'élaboration de ce but pangouvernemental de développement durable a été favorisée par le Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral, une initiative de dix-neuf ministères fédéraux exerçant des activités liées à l'eau.

BUT 1 : (SUITE)

But 1 : Eau — Approvisionnement assuré en eau propre pour les personnes et les écosystèmes marins et dulçaquicoles		
1.1.2 Amélioration de la qualité de l'eau potable et de la gestion des eaux usées, notamment sur les terres fédérales et dans les réserves des Premières nations		
Objectif 1.2 : Les gens économisent l'eau		
Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
1.2.1 Amélioration des économies d'eau et de l'utilisation durable de l'eau		
Objectif 1.3 : Conserver et protéger les écosystèmes aquatiques (marins et d'eau douce) et la biodiversité		
Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
1.3.1 Protection des ressources marines et dulçaquicoles et soutien continu des écosystèmes et de la biodiversité		
1.3.2 Accroissement des connaissances sur les ressources en eau		

2.5.2 Qualité de l'environnement : Air pur

But à long terme : De l'air pur à respirer, essentiel au bon fonctionnement des écosystèmes

L'air pur est essentiel aux Canadiens. Les liens directs entre l'air pur et la qualité de vie aujourd'hui et dans l'avenir sont évidents.

Les effets du smog et des pluies acides sur l'environnement sont tentaculaires. Les dépôts acides de diverses sources nationales et internationales constituent une grave menace pour nos lacs, nos forêts et la biodiversité, nuisant aux sols, à l'eau, à la végétation et à la faune, ce qui a par ailleurs des répercussions sur le bien-être socio-économique des Canadiens. Les écosystèmes canadiens ont souffert d'une exposition aux pluies acides dans le passé et sont encore à se rétablir.

Parmi les efforts qui peuvent aider à atteindre ce but, citons les mesures visant à réduire l'exposition aux polluants de l'air intérieur et de l'atmosphère, à soutenir et à promouvoir les solutions d'assainissement de l'air (notamment les mécanismes du marché et la

mise au point de technologies écologiques), ainsi qu'à réduire et à atténuer les menaces que représente la pollution atmosphérique pour les écosystèmes et le patrimoine naturel et bâti.

But 2 : Air pur — De l'air pur à respirer, essentiel au bon fonctionnement des écosystèmes

Objectif 2.1 : Réduire les risques pour la santé humaine et le bien être causés par la mauvaise qualité de l'air

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
2.1.1 Réduction des émissions des contaminants de l'air intérieur et extérieur et de l'exposition à ces contaminants		

Objectif 2.2 : Les solutions d'assainissement de l'air du Canada appuient la compétitivité à long terme

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
2.2.1 Soutien et promotion des solutions d'assainissement de l'air (notamment les mécanismes du marché et la mise au point de technologies écologiques)		

Objectif 2.3 : Réduire les effets environnementaux de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ainsi que sur le patrimoine naturel et bâti

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
2.3.1 Réduction et atténuation des menaces que représente la pollution atmosphérique pour les écosystèmes et le patrimoine naturel et bâti		

2.5.3 Qualité de l'environnement : Réduction des émissions de gaz à effet de serre

**But à long terme : Réduire les
émissions de gaz à effet de serre**

Les changements climatiques constituent un enjeu environnemental important dont les répercussions commencent déjà à se faire sentir au Canada. D'importants secteurs économiques régionaux, comme la foresterie, l'agriculture et les pêches, risquent de subir le contrecoup des changements climatiques.

Les feux de forêt en Colombie-Britannique (2003) et la tempête de verglas dans l'est de l'Ontario et au Québec (1998) ont fait ressortir la vulnérabilité du Canada aux variations du climat. Les collectivités et les écosystèmes du Nord du pays sont

particulièrement vulnérables et on observe déjà des répercussions comme la fonte du pergélisol et la contraction de la couverture des glaces de mer.

Parmi les efforts qui peuvent aider à atteindre ce but, citons les initiatives qui visent à aider les Canadiens à s'adapter et à réagir aux changements climatiques; à soutenir les technologies écologiques; à améliorer la compréhension des effets des changements climatiques (sur la santé, la sécurité, l'environnement, l'économie, etc.); à promouvoir une énergie propre et renouvelable; et à réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques. La coopération internationale, notamment pour aider les pays en développement à réduire leurs émissions, pourrait aussi avoir des avantages connexes qui contribueront à procurer un air pur aux Canadiens.

But 3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 3.1 : Accroître la résilience au changement de climat

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
3.1.1 Compréhension des répercussions des changements climatiques et diminution de la vulnérabilité		
3.1.2 Adaptation du Canada aux changements climatiques		

(SUITE À LA PAGE SUIVANTE)

BUT 3 : (SUITE)

But 3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
Objectif 3.2 : Élaborer et appliquer des solutions à long terme en matière de changements climatiques		
Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
3.2.1 Soutien aux technologies propres (notamment dans les domaines de la construction, des transports et des procédés industriels)		
3.2.2 Promotion d'une énergie propre et renouvelable		
Objectif 3.3 : Atténuer et réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques		
Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
3.3.1 Réduction des émissions		
	Échéances de l'EOG	Mesures de rendement pangouvernementales
	Réduire de 15 % par rapport aux niveaux de 2002–2003 les émissions de GES par voiture-kilomètre du parc automobile ministériel d'ici 2010	Moyenne annuelle des émissions de GES par voiture-kilomètre
	Pour tous les véhicules routiers fédéraux, on achètera des carburants à l'éthanol, lorsque cela est possible (immédiatement)	Pourcentage des carburants à l'éthanol achetés pour les véhicules routiers fédéraux
Les ministères et organismes visés par l'IFPPE doivent atteindre ou surpasser leur but de l'IFPPE relatif aux immeubles d'ici 2010		Rendre compte annuellement de la réduction des émissions de GES (pourcentage) dans le parc immobilier du ministère

(SUITE À LA PAGE SUIVANTE)

BUT 3 : (SUITE)

But 3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
	Les autres ministères et organismes gardiens se fixeront des buts ministériels valables à l'appui du but global de l'IFPPE et ils établiront des rapports à cet égard d'ici 2010	Rendre compte annuellement de la réduction des émissions de GES (pourcentage) dans le parc immobilier du ministère
	Les ministères et organismes locataires collaboreront avec le propriétaire de l'installation pour établir des buts valables et pour trouver des moyens de mesurer la réduction des émissions de GES d'ici 2010	Rendre compte annuellement de la réduction des émissions de GES (pourcentage) dans le parc immobilier du ministère

2.5.4 Gestion du développement durable : Collectivités durables

But à long terme : Les collectivités bénéficient d'une économie prospère, d'une société dynamique et équitable et d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures

La qualité de vie dans les collectivités canadiennes est le reflet du bien-être social de leurs citoyens, de la force de l'économie et de la qualité de l'environnement naturel. La prospérité continue et la compétitivité du Canada reposent sur la promotion de collectivités durables.

Les enjeux en matière de développement durable recourent toute la gamme et la diversité des collectivités canadiennes, qu'il s'agisse de collectivités urbaines, autochtones, rurales, nordiques ou éloignées. Bon nombre

d'entre elles subissent des changements d'une ampleur sans précédent et font face à des défis sociaux, environnementaux, culturels et économiques complexes mais aussi à l'apparition de nouvelles possibilités.

Parmi les efforts qui peuvent aider à atteindre ce but, citons les mesures visant à réduire les risques pour la santé humaine et écosystémique que présentent les substances nocives, à s'assurer que les collectivités sont en mesure de faire avancer le développement social de manière durable, de même que de s'adapter et de poursuivre ou générer des activités économiques durables.

En outre, la création de partenariats entre les divers gouvernements, les communautés autochtones, le secteur privé et d'autres intervenants, ainsi que des initiatives d'acquisition de capacité communautaire contribueront au développement de collectivités solides, dynamiques et durables.

But 4 : Collectivités durables — Les collectivités bénéficient d’une économie prospère, d’une société dynamique et équitable et d’un environnement sain pour les générations actuelles et futures

Objectif 4.1 : Maintenir et promouvoir le bien-être social dans les collectivités

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
4.1.1 Les collectivités sont en mesure d’assurer un développement social durable		

Objectif 4.2 : Encourager des économies locales dynamiques et concurrentielles

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
4.2.1 Les collectivités sont en mesure de s’adapter et de maintenir ou générer des activités économiques durables		

Objectif 4.3 : Promouvoir un haut degré de qualité environnementale au sein des collectivités

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
4.3.1 Application, dans les collectivités canadiennes, de saines pratiques de gestion des ressources environnementales et naturelles, d’initiatives d’intendance et de conservation de la biodiversité		
4.3.2 Réduction des risques pour la santé humaine et écosystémique posés par les substances nocives (p. ex. assainissement des sites contaminés fédéraux)		

2.5.5 Gestion du développement durable : Développement et utilisation durables des ressources naturelles

But à long terme : Développement et utilisation durables des ressources naturelles

Les secteurs associés aux ressources naturelles jouent un rôle clé dans la société canadienne. La masse continentale et les ressources du Canada représentent une part bien distincte du tissu social — elles font en fait partie de l'identité canadienne et fournissent des occasions d'agrément et des avantages sur les plans tant récréatif que culturel. Les ressources naturelles remplissent diverses fonctions vitales dont dépendent la santé et le bien-être des Canadiens, notamment la purification de l'air et de l'eau, la lutte contre les parasites naturels, la croissance des plantes et la lutte contre les inondations.

Les secteurs associés aux ressources naturelles du Canada constituent un important moteur de développement économique et de création d'emplois. Ainsi, en 2004, les secteurs minier, forestier et énergétique représentaient 13,2 % du PIB du Canada et ont fourni 998 000 emplois directs². Des milliers de collectivités

canadiennes dépendent d'une base de ressources productive et d'écosystèmes sains pour l'emploi dans les industries des ressources, du tourisme ou des loisirs. Une gestion judicieuse des riches ressources naturelles du Canada soutiendra la compétitivité à long terme du Canada, la productivité de ses ressources et de sa main-d'œuvre, ainsi que ses niveaux d'emploi.

Les ressources naturelles abondantes du pays fournissent des bienfaits environnementaux en tant que composantes d'écosystèmes diversifiés. La conservation et la protection d'une variété d'espèces, leur santé génétique et les écosystèmes dont elles font partie sont donc essentiels à la stabilité et à la durabilité de la vie et des modes de subsistance. Ainsi, les ressources naturelles du Canada contribuent de manière fondamentale à l'approvisionnement en eau propre, en air pur, en stabilité climatique et en sols productifs de la terre.

Parmi les efforts qui peuvent aider à atteindre ce but, citons les mesures visant à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, à accroître l'intégration à la prise de décisions des connaissances au sujet des effets sur la santé et l'environnement et à promouvoir la consommation et la production durables des ressources naturelles.

² Ressources naturelles Canada. 2006. Faits importants sur les ressources naturelles du Canada. www.nrncan.gc.ca/statistiques/IF_2006_f.pdf.

But 5 : Développement et utilisation durables des ressources naturelles

Objectif 5.1 : Réduire les effets négatifs sur les écosystèmes et la santé publique de l'utilisation des ressources

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
5.1.1 Accroissement de l'intégration à la prise de décisions des connaissances au sujet des effets sur la santé et l'environnement		

Objectif 5.2 : Maintenir et renforcer la compétitivité de l'économie canadienne par le développement et l'utilisation durables des ressources naturelles

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
5.2.1 Promotion de la consommation et de la production durables des ressources naturelles		

Objectif 5.3 : Promouvoir l'utilisation responsable des ressources naturelles, de manière à préserver et à protéger la qualité de l'environnement

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
5.3.1 Promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles		

2.5.6 Gestion du développement durable : Gouvernance en vue du développement durable

But à long terme : Renforcer la gouvernance et la prise de décisions fédérales à l'appui du développement durable

Étant l'un des plus importants fournisseurs de services, propriétaires fonciers et employeurs au Canada, le gouvernement fédéral dispose d'un large éventail de possibilités d'appliquer et de faire valoir les principes de la responsabilité organisationnelle et du leadership dans le contexte du développement durable.

Le gouvernement fédéral est aussi un important acheteur au Canada. En tenant compte de la performance environnementale dans son processus d'approvisionnement, il est en mesure de réduire les effets sur l'environnement de ses opérations et de promouvoir l'intendance environnementale. La Politique d'achats écologiques (qui a pris effet en avril 2006) contribue aux résultats environnementaux que cherche à obtenir le gouvernement fédéral lorsque les achats peuvent effectivement servir à atténuer les effets des enjeux environnementaux comme les changements climatiques, et peuvent aussi soutenir les buts de développement durable du gouvernement fédéral. Lorsque des décisions sont prises en vue d'obtenir des résultats environnementaux précis à l'aide des achats, on peut s'attendre à ce que cela :

- témoigne d'un leadership en matière d'environnement et amène l'industrie et les citoyens à utiliser des biens, des services et des procédés à privilégier pour l'environnement;

- stimule l'innovation et le développement du marché, ainsi que la demande de biens et de services à privilégier pour l'environnement, les rendant disponibles et courants pour d'autres secteurs de la société;
- appuie les technologies environnementales émergentes.

Lorsque les objectifs des achats ministériels sont liés à des résultats environnementaux qui entrent sous la rubrique de la Qualité de l'environnement ou des Collectivités durables, ils devraient cibler les échéances et les mesures de rendement de ces catégories. Lorsque l'objectif du Ministère consiste à renforcer la prise de décisions en vue d'appuyer le développement durable, il pourrait inclure des initiatives visant à intégrer la performance environnementale au processus de prise de décisions (p. ex. tenir compte de la performance environnementale dans le processus d'optimisation des ressources; de même pour les politiques, la formation, etc.). Le modèle logique qui suit pour la Gouvernance en vue du développement durable sert d'exemple de l'inclusion des achats écologiques dans le cadre de ce but pangouvernemental.

Les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour atteindre ce but peuvent aussi comprendre l'intégration des engagements des SDD aux principaux processus de planification et de production de rapports des ministères et des organismes, de même que la mise en place de mécanismes de gouvernance clairs et efficaces pour intégrer le développement durable à la prise de décisions, par exemple, l'évaluation environnementale stratégique.

But 6 : Renforcer les mécanismes fédéraux de gouvernance et de prise de décisions afin de soutenir le développement durable

Objectif 6.1 : Des structures et des processus organisationnels soutiennent des objectifs de développement durable valables et importants

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
6.1.1 Intégration des engagements des SDD aux processus principaux de planification et de production de rapports des ministères et organismes		
6.1.2 Mécanismes de gouvernance clairs et efficaces pour l'intégration du développement durable à la prise de décisions, p. ex. évaluation environnementale stratégique	Échéances de l'EOG	Mesures de rendement pangouvernementales
	Fixer au moins trois buts en matière d'achats écologiques sur trois ans (immédiatement)	Rendre compte annuellement de la somme dépensée ou de la quantité achetée et du nombre de contrats attribués par rapport aux buts fixés en matière d'achats et déterminer les résultats pour l'environnement
	Tous les gestionnaires du matériel et tous les employés chargés des achats assistent à une formation sur les achats écologiques ³ d'ici 2010	Rendre compte annuellement du pourcentage de gestionnaires du matériel et des employés chargés des achats qui ont suivi la formation

³ Formation sur les achats écologiques — soit dans le cadre du Programme de perfectionnement professionnel et de certification axé sur les compétences pour les collectivités chargées des achats, de la gestion du matériel et des biens immobiliers du SCT ou dans le cadre d'autres cours portant sur les achats écologiques du gouvernement fédéral.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Un engagement envers le développement durable exige un processus décisionnel solide et intégré.

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est une composante importante du processus décisionnel intégré, parce qu'elle produit de l'information sur les effets potentiels sur l'environnement, information qui peut servir à éclairer l'élaboration des politiques, des plans et des programmes. Grâce à l'EES, les effets possibles sur l'environnement d'un projet proposé peuvent être examinés dès les premières étapes, tout comme les mesures d'atténuation et les solutions de rechange.

L'évaluation environnementale stratégique peut produire de l'information utile sur l'environnement en vue de soutenir des décisions durables. Elle ne vise pas, toutefois, à envisager des solutions aux compromis qui pourraient être nécessaires entre les facteurs économiques, sociaux ou environnementaux. Les décisions à propos de l'équilibre approprié des impératifs

de développement durable relèvent du processus décisionnel, ainsi que des priorités gouvernementales.

Afin de prendre des décisions éclairées à l'appui du développement durable, les décideurs de tous les niveaux doivent pouvoir intégrer les considérations économiques, sociales et environnementales.

Le rendement ministériel a été vérifié en 2004 par la Commissaire à l'environnement et au développement durable et, de ce fait, tous les ministères fédéraux devraient avoir en place des systèmes de gestion. L'EES est un moyen important d'assurer la gouvernance en matière de développement durable.

Pour plus de renseignements, consultez le document suivant :

Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes

www.ceaa-acee.gc.ca/016/directive_f.htm

3. Écologisation des opérations gouvernementales

3.1 Message des sous-ministres délégués

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Environnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

À titre de championnes de l'Initiative d'écologisation des opérations gouvernementales et au nom de nos collègues au sein du gouvernement fédéral qui ont contribué à son élaboration, nous avons le plaisir de vous remettre **Écologisation des opérations gouvernementales** : *Un document d'orientation à l'intention des organismes qui élaborent des stratégies de développement durable (2007 à 2009).*

L'écologisation des opérations gouvernementales représente un élément essentiel des stratégies de développement durable (SDD) que 35 ministères et organismes présentent au Parlement tous les trois ans. Cette année, alors que nous préparons les SDD pour la période 2007–2009, nous avons encore une fois l'occasion de renouveler collectivement notre engagement à l'égard du développement durable. Avec les ministères et organismes qui s'entendent pour

faire un effort concerté, le gouvernement du Canada peut faire des progrès mesurables et considérables, ainsi qu'obtenir des résultats démontrables en matière d'écologisation de ses opérations.

Ce document d'orientation est conforme à la stratégie proposée de développement durable du gouvernement fédéral et en constitue un élément clé. De plus, il porte essentiellement sur un plus petit nombre de priorités pangouvernementales, ce qui permet au gouvernement du Canada de faire des progrès importants dans ces secteurs.

Dans vos stratégies, nous vous prions de refléter clairement les buts et les mesures de rendement pour l'ensemble du gouvernement. Nous prévoyons que, de cette façon, nous accomplirons un des meilleurs efforts collectifs qu'il ne nous ait jamais été donné de faire en matière d'écologisation de nos opérations.

Yvette Aloïsi
Sous-ministre déléguée
Travaux publics et Services
gouvernementaux

Cassie Doyle
Sous-ministre déléguée
Environnement Canada

Linda Lizotte-MacPherson
Secrétaire déléguée
Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

3.2 Remerciements

Nous souhaitons remercier tous les ministères et organismes qui nous ont aidés à élaborer cette section du document d'orientation.

3.3 Présentation et contexte

L'engagement du gouvernement du Canada vers l'excellence dans le développement durable se poursuit dans les efforts qu'il déploie pour l'écologisation des opérations gouvernementales. Ces efforts d'écologisation offrent l'occasion de protéger et de conserver l'environnement, ainsi que de favoriser l'économie.

Le gouvernement fédéral est un des fournisseurs de services, des propriétaires fonciers et des employeurs les plus importants au Canada. Il gère plus de 45 000 immeubles et met en service environ 26 000 véhicules dans plus de 500 collectivités dans tout le Canada. En raison de l'ampleur de ses opérations, il est en train de devenir un spécialiste de premier plan de la gestion respectueuse de l'environnement au Canada. En misant sur sa position prédominante et en étant reconnu comme un modèle pour les opérations gouvernementales durables sur le plan économique et environnemental, le gouvernement fédéral sera en meilleure position pour mener le Canada à un avantage concurrentiel à long terme basé sur la durabilité environnementale.

À cette fin, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Environnement Canada (EC) et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) ont largement demandé l'avis des autres ministères et organismes, et ils s'entendent pour promouvoir une approche ciblée et axée sur des résultats pour l'ensemble du gouvernement, qui favorise l'écologisation des opérations gouvernementales.

Contexte

En 1995, le gouvernement fédéral s'engageait pour de bon sur la voie du développement durable en apportant des modifications à la *Loi sur le vérificateur général*, lesquelles ont permis la création du poste de commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD). En outre, cette loi stipulait que les ministères et organismes devaient présenter des stratégies de développement durable (SDD) au Parlement et en faire la mise à jour tous les trois ans.

Les premières stratégies ont été élaborées conformément au *Guide de l'écogouvernement* et présentées en 1997. Depuis, des efforts interministériels ont été déployés pour favoriser l'échange de l'information et la coordination de l'orientation, des objectifs et des mesures de rendement des SDD. Comme la commissaire à l'environnement et au développement durable l'a fait remarquer, les Canadiens et les Canadiennes veulent comprendre clairement la manière dont le gouvernement dans son ensemble progresse sur le plan de l'écologisation de ses opérations. La section 3.5 présente un aperçu chronologique des activités d'écologisation des opérations gouvernementales.

Gouvernance en matière d'écologisation des opérations gouvernementales

En avril 2005, le Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales (BEOG) a été créé au sein de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), en vue de diriger et de faciliter la mise en œuvre

d'une approche pangouvernementale pour l'écologisation des activités gouvernementales. Le BEOG collabore étroitement avec EC et le SCT, ainsi qu'avec six groupes directeurs interministériels représentant les principaux secteurs opérationnels. Ces groupes permettent d'établir un programme axé sur des mesures pangouvernementales et de favoriser l'échange d'informations et l'élaboration d'outils d'appui.

Le Comité de politique des sous-ministres sur l'environnement et la durabilité assure le suivi de l'initiative d'écologisation des opérations gouvernementales, tandis que les sous-ministres déléguées de TPSGC, d'EC et du SCT en assurent l'orientation au niveau des cadres supérieurs. Cette structure de gouvernance permet de veiller à ce que l'initiative reflète adéquatement le niveau de leadership attendu, de manière à ce que de solides assises soient établies pour assurer la coordination et la collaboration pangouvernementales ainsi que des liens avec les autres priorités gouvernementales.

Tout cadre de gestion comprend des éléments essentiels comme une structure de gouvernance, des objectifs stratégiques, un modèle logique, des buts communs et des mesures de rendement. Le SCT a donc élaboré un cadre commun de gestion du rendement pour l'écologisation des opérations gouvernementales. Ce cadre présente la structure de gouvernance des six secteurs opérationnels visés par l'initiative d'écologisation du gouvernement, énumère les programmes connexes et indique les diverses mesures actuellement mises en place dans le but d'obtenir des résultats.

Dans le chapitre 7 de son rapport de septembre 2005, la Commissaire à l'environnement et au développement durable recommandait au gouvernement de se concentrer sur moins de buts. Pour donner suite à cette recommandation, la présente

section de ce document d'orientation est axée sur trois priorités importantes pour les SDD (2007–2009).

- **Immeubles éconergétiques**

But : Être le chef de file de la réduction des gaz à effet de serre et d'autres émissions dans l'atmosphère en favorisant de façon optimale l'efficacité énergétique, l'économie d'énergie et la mise en œuvre de technologies des énergies renouvelables.

- **Parc automobile**

But : Être un chef de file de la gestion du parc automobile pour que la planification, l'acquisition, la gestion et l'aliénation des véhicules soient effectuées de façon à réduire au minimum les effets néfastes sur l'environnement.

- **Achats écologiques**

But : Être un chef de file en intégrant des facteurs de rendement environnemental au processus d'achat, notamment aux stades de planification, d'acquisition, d'utilisation et d'aliénation.

On constate dans la présente section du document que, compte tenu de la nature diversifiée de leur mandat, plusieurs ministères et organismes auront d'autres priorités environnementales à assumer. La présente section propose d'autres possibilités fondées sur des pratiques exemplaires utilisées au gouvernement fédéral et dans d'autres secteurs de compétence. Dans la même veine, les trois priorités importantes du gouvernement ne toucheront pas tous les ministères et organismes.

Contenu du document d'orientation

Cette section du document donne une orientation pour chacun des trois secteurs prioritaires, selon le modèle suivant.

- **Objectifs** : Cette partie décrit à quel niveau les ministères et organismes

vont concentrer leurs efforts pour que le gouvernement du Canada puisse atteindre ses objectifs.

- **Buts pangouvernementaux pour les SDD (2007–2009)** : Cette partie expose les objectifs que tous les ministères et organismes devraient inclure dans leur SDD. *Remarque* : S'il arrivait qu'un ministère ou organisme ne soit pas en mesure d'intégrer certains buts pangouvernementaux dans sa SDD, il devrait y ajouter une explication écrite.
- **Mesures de rendement** : Cette partie définit l'information essentielle sur le rendement que les ministères et organismes devront rassembler afin de démontrer les progrès réalisés par rapport aux buts pangouvernementaux et de présenter un rapport cohérent des résultats au Parlement et à la population canadienne.
- **Outils d'appui** : Cette partie définit les outils qui sont offerts ou le seront pour aider les ministères et organismes à respecter les engagements pangouvernementaux.

En ce qui concerne les trois secteurs prioritaires, on s'attend à ce que les ministères et organismes s'engagent à atteindre les buts pangouvernementaux et à utiliser les mesures de rendement recommandées dans ce document. **Tous les ministères et organismes doivent rendre compte** annuellement de leur rendement, dans la section du Rapport ministériel sur le rendement qui porte sur le développement durable. Le fait de rendre compte régulièrement des progrès réalisés dans ces trois secteurs prioritaires facilitera l'élaboration d'un rapport pangouvernemental sur ces aspects de nos opérations.

Pour atteindre ces objectifs, cette orientation doit recevoir l'appui et la détermination des plus hauts fonctionnaires. Le succès de la mise en œuvre repose sur l'appui des ressources humaines et financières nécessaires, l'harmonisation des politiques s'y rattachant et la définition des pouvoirs et des responsabilités connexes. En général, les employés doivent recevoir un « appui » pour suivre cette orientation.

3.3.1 Immeubles éconergétiques

Le gouvernement fédéral détient un des portefeuilles immobiliers les plus importants au pays. Il possède une superficie d'environ 25 millions de mètres carrés — et loue des locaux totalisant une superficie de 6 millions de mètres carrés⁴ — dans différents types d'immeubles, y compris des immeubles à vocation particulière, partout au pays. Dans ces installations, le gouvernement consomme une quantité considérable d'énergie pour assurer le chauffage, la climatisation, l'éclairage et le fonctionnement des appareils. De plus, en 2002–2003⁵, 81 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Canada étaient issues de l'exploitation des immeubles fédéraux. Dans l'ensemble, ce portefeuille offre au gouvernement une occasion importante de réduire sa demande en énergie et les polluants atmosphériques qu'il produit, d'améliorer l'efficacité énergétique et de favoriser la demande de nouvelles technologies.

Objectif

L'objectif consiste à réduire les émissions de GES et d'autres émissions dans l'atmosphère

⁴ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Répertoire des biens immobiliers fédéraux*, Ottawa.

⁵ Ressources naturelles Canada, *L'initiative fédérale Prêcher par l'exemple : Rapport annuel sur les réductions des émissions causées par les activités du secteur public*, Ottawa, octobre 2004. <http://oee.nrcan.gc.ca/publications/statistiques/ifppe04/pdf/ifppe2004.pdf>

des immeubles dont le gouvernement fédéral est propriétaire ou locataire.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'examiner et de chercher régulièrement des occasions de rentabiliser la consommation d'énergie des immeubles et des équipements connexes. Cet aspect est particulièrement important compte tenu des préoccupations courantes liées à l'approvisionnement énergétique et aux effets nuisibles sur l'environnement des polluants atmosphériques dont les concentrations ne cessent d'augmenter.

Le gouvernement fédéral a deux programmes connexes permettant d'atteindre les objectifs d'économie d'énergie dans ses immeubles : l'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF)⁶ et l'Initiative fédérale Prêcher par l'exemple (IFPPE)⁷. L'IBF favorise les partenariats entre les secteurs public et privé pour planifier et effectuer la modernisation et le réaménagement des installations de façon innovatrice et rentable. Grâce à l'IFPPE, le gouvernement peut assurer le suivi, le contrôle et l'établissement de rapports relativement aux émissions de GES issues des opérations fédérales.

Buts pangouvernementaux dans les SDD (2007–2009)

Afin de faire des progrès rapides par rapport aux objectifs touchant les **immeubles éconergétiques**, il est recommandé aux ministères et organismes de s'engager à atteindre les buts pangouvernementaux suivants.

Buts pangouvernementaux	Échéancier	Mesures de rendement
Les ministères et organismes visés par l'IFPPE doivent atteindre ou dépasser le but qui leur est fixé par l'IFPPE pour les immeubles ⁸ .	D'ici 2010	Rendre compte annuellement de la réduction des émissions de GES (pourcentage) du parc immobilier du ministère.
Les autres ministères et organismes gardiens se fixeront des buts ministériels valables à l'appui du but global de l'IFPPE et ils établiront des rapports à cet égard.	D'ici 2010	Rendre compte annuellement de la réduction des émissions de GES (pourcentage) du parc immobilier du ministère.
Les ministères et organismes locataires collaboreront avec le propriétaire des installations pour fixer des buts valables et pour trouver des moyens de mesurer la réduction des émissions de GES.	D'ici 2010	Rendre compte annuellement de la réduction des émissions de GES (pourcentage) du parc immobilier du ministère.

⁶ Visitez le site à l'adresse : <http://oe.nrcan.gc.ca/communautes-gouvernement/batiments/federaux/initiative-batiments-federaux.cfm?attr=28> pour de plus amples informations.

⁷ Visitez le site à l'adresse : www.fhio.gc.ca pour de plus amples informations.

⁸ Dans le cadre de l'IFPPE, les onze ministères et organismes responsables à 95 % de toutes les émissions du gouvernement fédéral ont conjointement accepté de réduire leurs émissions de GES produites par les immeubles et les véhicules de 30,6 % (arrondi à 31 %). En 2002, les immeubles produisaient environ 81 % des émissions de GES du gouvernement fédéral. Voici les onze ministères et organismes : ministère de la Défense nationale, TPSGC, Pêches et Océans Canada, Service correctionnel Canada, Gendarmerie royale du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Conseil national de recherches du Canada, RNCAN, Parcs Canada, Transports Canada et Environnement Canada.

Activités recommandées

Pour atteindre ces buts, les ministères et organismes doivent :

- Faire la mise à jour ou effectuer un examen des installations ministérielles (comme la base de données contenant des renseignements sur les immeubles, notamment le nombre d'immeubles à vocation générale et le nombre d'immeubles à vocation particulière, comme les laboratoires, et leur superficie). Évaluer les occasions d'optimiser l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de GES. L'examen devrait également jeter les bases des activités et des données relatives à la demande énergétique, ainsi que les coûts de fonctionnement aux fins d'évaluation, d'établissement de rapports et d'amélioration. Établir des buts ministériels en se fondant sur cet examen.
- Mettre à jour ou élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion de l'énergie exhaustif comprenant des buts ministériels et des calendriers concernant l'énergie utilisée et économisée, les économies réalisées, ainsi que les renseignements nécessaires pour les vérifications et les rapports.
- Prendre les mesures nécessaires pour accroître la participation aux initiatives et occasions éconergétiques existantes visant les immeubles, comme l'IBF, et les possibilités de regrouper⁹ les occasions au sein du ministère et entre les ministères et organismes.
- Concevoir tous les nouveaux immeubles à bureaux de façon à respecter les exigences de la cote « Or » de la norme LEED (Leadership in Environment and Energy Design). Construire tous les nouveaux logements fédéraux conformément à la Norme R-2000 ou à la cote d'efficacité énergétique de 80 de l'Énerguidé pour les maisons.
- Régler la température des immeubles à un niveau acceptable. La Directive du Conseil du Trésor sur la sécurité et la santé au travail du 1^{er} janvier 2006 précise : « Dans les bureaux, la température (thermomètre sec) pendant les heures de travail devrait être maintenue entre 20 °C et 26 °C, température idéale pour le travail ».
- Accroître les compétences des employés chargés de l'exploitation et de l'entretien des immeubles pour appuyer une approche axée sur « l'optimisation permanente » à l'égard de l'amélioration éconergétique des immeubles. Cela permettra d'améliorer les systèmes énergétiques des immeubles de façon intégrée et permanente.
- Participer au groupe directeur sur l'efficacité énergétique des immeubles qui est mis sur pied pour aider les ministères et organismes à atteindre les buts pangouvernementaux relativement aux immeubles éconergétiques.
- Participer au groupe directeur de gérance écologique qui est mis sur pied pour échanger de l'information et des idées en vue de sensibiliser davantage les employés et les occupants des immeubles à leurs rôles et responsabilités sur le plan environnemental.

⁹ Le terme « regrouper » fait référence au regroupement d'occasions au sein de petits projets pour que le projet global (regroupé) puisse être admissible à l'IBF.

OUTILS D'APPUI

- La promotion de pratiques exemplaires au sein de l'organisation peut nous aider à atteindre nos buts. Il peut s'agir de pratiques comme : éteindre les ordinateurs, le matériel de bureau et les lumières à la fin de la journée; installer un système d'éclairage éconergétique et des commandes d'éclairage pour que les heures d'exploitation de l'immeuble correspondent aux heures d'utilisation et consommer l'eau de façon plus économique.

POUR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GARDIENS

Nouveaux immeubles

- Le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNÉB).
- La méthode des coûts du cycle de vie — Cette méthode devrait être utilisée pour déterminer le coût total des projets en vue d'obtenir une approbation du SCT.

IMMEUBLES ACTUELS

- L'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF) offre des biens et des services qui peuvent aider les organisations à améliorer la consommation énergétique des immeubles. Les organisations fédérales utilisent le modèle de l'IBF pour répondre à une vaste gamme de besoins éconergétiques dans leurs portefeuilles d'immeubles diversifiés, dans toutes les régions du Canada, et elles devraient continuer à participer activement à cette initiative. <http://oee.nrcan.gc.ca/communautés-gouvernement/batiments/federaux/initiative-batiments-federaux.cfm?attr=28>
- Le programme *Visez vert Plus* de la Building Owners and Managers Association (BOMA) du Canada — Les propriétaires d'immeubles devraient évaluer, enregistrer ou certifier des immeubles dans le cadre de ce programme. www.bomagogreen.com/ggc.html (site offert en anglais seulement)
- Les normes d'aménagement des locaux de TPSGC — Ces normes visent à encourager les ministères et les organismes à utiliser les locaux de façon optimale. En outre, dans le cadre des projets d'aménagement, les ministères et les organismes ont l'occasion d'adopter des mesures pouvant maximiser l'efficacité énergétique. <http://publiservice.tpsgc.gc.ca/fitup/>
- Lorsque cela est possible, « l'énergie verte » ou l'énergie renouvelable offre une autre occasion de réduire la dépendance aux sources d'énergie non renouvelables. Les ministères et les organismes devraient envisager cette option dans le cadre de la modernisation d'immeubles. Cette mesure permettra également d'atteindre les objectifs du gouvernement qui s'est engagé à réduire ses émissions de 235 kilotonnes par année, d'ici 2010, grâce à l'achat d'énergie verte.
- Certaines options écologiques, par exemple les toits verts, ne sont pas directement associées à l'écoénergie, mais elles peuvent tout de même contribuer à réduire la consommation d'énergie.

POUR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES LOCATAIRES

- TPSGC élabore actuellement le modèle de bail écologique pour aider les ministères et les organismes à écologiser l'exploitation de leurs immeubles.
- Les ministères et les organismes peuvent collaborer avec les fournisseurs de services publics pour apporter les changements nécessaires dans les immeubles qui leur permettront d'écologiser leurs opérations, comme régler la température des immeubles à un niveau acceptable et installer un système d'éclairage et des commandes d'éclairage éconergétiques pour que les heures d'exploitation de l'immeuble correspondent aux heures d'utilisation.
- Les ministères, les organismes et le gouvernement peuvent atteindre leurs buts globaux en incitant les employés à changer leurs habitudes. Ces derniers peuvent simplement éteindre les ordinateurs, le matériel de bureau et les lumières à la fin de la journée et consommer l'eau de façon efficace.

3.3.2 Parc automobile

Le secteur canadien du transport est responsable de 25 à 30 % des émissions de GES au Canada, et cette proportion ne cesse d'augmenter. Au Canada, les automobiles, les camions et les autobus sont ceux qui contribuent le plus aux émissions polluantes dans l'atmosphère et à leurs répercussions sur notre santé et sur celle de l'environnement.

Le gouvernement du Canada est propriétaire d'environ 26 000 véhicules, notamment des véhicules légers comme des automobiles, des camionnettes, des fourgonnettes, des véhicules utilitaires sport et quelques camions poids

moyen et lourd. Il gère également un parc automobile comprenant plus de 70 véhicules qui sont utilisés par les ministres et les sous-ministres. Un parc automobile de cette envergure offre la possibilité non seulement de réaliser des économies, mais aussi de faire preuve de leadership en améliorant le rendement environnemental. Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer la façon dont il procède à l'acquisition, à la gestion et à l'aliénation de son parc automobile.

Objectif

Améliorer le rendement environnemental du parc automobile du gouvernement du Canada.

Buts pangouvernementaux pour les SDD (2007–2009)

Afin de progresser rapidement en matière d'écologisation du **parc automobile** du gouvernement du Canada, on recommande aux ministères et organismes de viser les buts suivants.

Buts pangouvernementaux	Échéancier	Mesures de rendement
Réduire de 15 % ¹⁰ par rapport aux niveaux de 2002–2003 les émissions de GES par voiture-kilomètre du parc automobile ministériel.	D'ici 2010	Moyenne annuelle des émissions de GES par voiture-kilomètre.
Pour tous les véhicules routiers fédéraux, on achètera des carburants à l'éthanol, lorsque cela est possible.	Immédiatement	Pourcentage des carburants à l'éthanol achetés pour les véhicules routiers fédéraux.

Activités recommandées

Pour atteindre ces buts, les ministères et organismes sont vivement encouragés à :

- Entreprendre un examen des émissions produites par leur parc automobile et des coûts de fonctionnement afin d'établir des points de référence d'activité et de données en vue de pouvoir effectuer des évaluations, de produire des rapports et d'apporter des améliorations, conformément à l'étude de cas d'EC ci-dessous (l'examen ne comprend pas les véhicules destinés aux cadres supérieurs). L'examen devrait comprendre :
 - ✓ le remplacement ou le renouvellement des véhicules plus anciens, en temps opportun;
 - ✓ le rajustement de la taille du parc automobile en fonction des exigences opérationnelles;
 - ✓ la réduction de la taille des véhicules;
- ✓ la prise en compte des coûts du cycle de vie dans toutes les décisions liées à l'achat de véhicules;
- ✓ des programmes d'entretien préventif.
- Concevoir et mettre en œuvre un cadre et un système de gestion solides pour le parc automobile. Lors de l'élaboration du cadre, envisager la centralisation de l'ensemble ou d'une partie des activités de gestion du parc automobile, au sein de chaque ministère ou organisme, comme l'autorité, l'examen, la prise de décisions et la vérification.
- En se fondant sur l'examen du parc automobile, sur des pratiques exemplaires et sur une méthode axée sur le cycle de vie, établir de nouveaux buts visant à réduire les contaminants atmosphériques, les émissions de GES et la consommation de carburant. Ces buts doivent aussi viser l'adoption de pratiques favorisant

¹⁰ Le 5 avril 2005, le gouvernement du Canada et l'industrie canadienne de l'automobile (l'Association canadienne des constructeurs de véhicules et l'Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada) ont signé un accord important en matière de changements climatiques. Dans le cadre de ce protocole d'entente, l'industrie canadienne de l'automobile réduira volontairement de 30 % les émissions de GES provenant des véhicules légers (voitures, minifourgonnettes, véhicules utilitaires sport et camionnettes), d'ici 2010. Au cours de la période de trois ans que durera la prochaine série de SDD (2007–2009), on demande aux ministères et organismes d'atteindre la moitié du but de réduction de 30 % des émissions de GES fixé par les fabricants automobiles. Ceux-ci devraient pouvoir y parvenir en modernisant et en rajustant la taille de leur parc automobile.

- l'écologisation du parc automobile, notamment la formation obligatoire des conducteurs, l'arrêt systématique du moteur lors de l'immobilisation du véhicule et un programme d'entretien préventif.
- Acheter les véhicules consommant le moins d'essence qui répondent aux besoins opérationnels.
- Établir un rapport annuel sur l'achat de carburants à l'éthanol et sur les examens du parc automobile de chaque ministère, dans le cadre du rapport sur le rendement en matière de développement durable, ce qui permettra d'accroître la responsabilité et d'offrir un aperçu plus complet du rendement environnemental de chaque ministère et organisme.

Étude de cas : Environnement Canada

Un récent examen effectué par Environnement Canada (EC) semble indiquer que les émissions et les coûts liés à l'exploitation du parc automobile d'EC pourraient être réduits au moyen de plusieurs stratégies importantes : moderniser les véhicules, privilégier une approche plus stratégique pour la gestion du parc automobile par la centralisation et la « professionnalisation » de la fonction, investir dans des véhicules hybrides et à haut rendement énergétique et réduire la taille des véhicules.

L'examen a permis de déterminer sans exagération qu'un investissement supplémentaire de 100 000 \$ à 500 000 \$ sur six ans pour l'achat de véhicules pourrait faire économiser 815 000 \$ ou plus annuellement en coûts de fonctionnement, après la période de mise en œuvre graduelle de six ans.

En supposant que les leçons ainsi tirées soient applicables à d'autres ministères et organismes, il existe un potentiel important d'écologisation du parc automobile fédéral dans son ensemble, de réduction des coûts de fonctionnement et de renforcement du rendement environnemental du parc automobile.

OUTILS D'APPUI

- Le groupe directeur du parc automobile a été créé pour coordonner et faciliter la réalisation des objectifs pangouvernementaux concernant les parcs automobiles. Les ministères et organismes sont invités à participer.
- La *Loi sur les carburants de remplacement* <http://laws.justice.gc.ca/fr/A-10.7/166995.html>
- La Politique sur les véhicules automobiles du SCT www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/materielmanage/motorveh_f.asp
- La Politique sur les voitures de fonction du SCT www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/materielmanage/evp-pvf_f.asp

- Une offre à commandes principale et nationale (OCPR) de TPSGC visant les cartes de crédit pour parc automobile et les services de gestion du parc automobile, notamment une base de données et d'autres possibilités de services <http://soi.tpsgc.gc.ca/app/index.cfm?Fuseaction=prg.main&altlang=-f>
- L'Initiative des véhicules fédéraux, présidée par le ministère des Ressources naturelles, propose un éventail d'outils, comme des programmes de formation concernant la conduite, pour seconder les gestionnaires du parc automobile <http://oee.nrcan.gc.ca/communautes-gouvernement/transports/federal/mandat.cfm?attr=28>
- Le comité de gestion du parc automobile présidé par le SCT.
- Le programme Écoflotte du ministère des Ressources naturelles offre aux utilisateurs de parcs automobiles du Canada de l'information sur la façon d'améliorer l'efficacité énergétique, de réduire les dépenses de carburant et d'entretien du parc automobile, d'améliorer les pratiques de conduite et de gérer les systèmes <http://oee.nrcan.gc.ca/transports/ecoflotte.cfm?attr=16>
- La directive sur la gestion du parc automobile du SCT sera publiée en 2006.
- Le manuel de gestion du parc automobile du SCT sera publié en 2006.
- Le guide du Programme d'accréditation de parc automobile écologique sera élaboré par le groupe directeur du parc automobile.
- Le guide de cotation des meilleurs véhicules dans leur catégorie sera élaboré par le groupe directeur du parc automobile.

Les outils seront affichés sur le site Web de TPSGC à mesure qu'ils seront disponibles : www.pwgsc.gc.ca/greening/.

Politique sur les voitures de fonction du Conseil du Trésor

www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/materielmanage/evp-pvf_f.asp.

Le Conseil du Trésor a modifié sa politique sur les voitures de fonction le 28 novembre 2005. Celle-ci contient des normes et des exigences concernant l'économie et les facteurs environnementaux (taille du véhicule), de même que l'équité et la probité de la gestion du parc automobile de la haute direction. Les modifications ont pour but d'accélérer l'écologisation du parc automobile de la haute direction afin d'y intégrer des modèles à haut rendement énergétique et moins polluants. Puisque l'écologisation de ce parc automobile bien en vue est un exemple de notre leadership en matière de gestion de parcs automobiles, le gouvernement continuera d'étudier d'autres possibilités d'atteindre ses buts dans ce domaine.

3.3.3 Achats écologiques

Les achats écologiques sont un secteur prioritaire de l'élaboration de stratégies de développement durable. Ce secteur vise à atténuer l'incidence des achats de biens et de services du gouvernement sur l'environnement, à soutenir l'écologisation des opérations gouvernementales et à stimuler l'innovation, le développement de marché et la demande de biens et de services privilégiés sur le plan environnemental en les offrant aux autres secteurs de la société.

Objectif

L'application de la Politique d'achats écologiques (www.tpsgc.gc.ca/ecologisation/text/index-f.html) vise à contribuer aux objectifs environnementaux du gouvernement du Canada, y compris :

- la réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation d'eau;
- la réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone;

- la réduction des quantités de déchets et la promotion de la réutilisation et du recyclage;
- la réduction des déchets dangereux;
- la réduction des substances chimiques, toxiques et dangereuses.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre ses objectifs environnementaux en incluant systématiquement dans ses activités des facteurs de développement durable. Une des étapes importantes en ce sens est l'adoption de la Politique d'achats écologiques, qui prendra effet le 1^{er} avril 2006. L'objectif de cette politique est de protéger davantage l'environnement et de soutenir le développement durable en intégrant des facteurs de rendement environnemental au processus décisionnel visant les achats.

Comme on reconnaît que les achats peuvent être utilisés pour atteindre les objectifs de programmes et de projets, on demande aux ministères et organismes de cerner les occasions d'utiliser efficacement les achats de manière à faciliter l'écologisation de leurs opérations et de fixer en conséquence leurs buts en matière d'achats écologiques.

Buts pangouvernementaux pour les SDD (2007–2009)

Dans le cadre des engagements de leur SDD et conformément à la Politique d'achats écologiques, les ministères et organismes devront fixer des buts qui tiennent compte de leur mandat, de leurs habitudes d'achats ainsi que des risques et des répercussions pour l'environnement associés aux biens et aux services qu'ils se procurent. Les stratégies ministérielles présentées en 2006 doivent :

Buts pangouvernementaux	Échéancier	Mesures de rendement
Fixer au moins trois buts en matière d'achats écologiques sur trois ans.	Immédiatement	Rendre compte annuellement de la somme dépensée ou de la quantité achetée et du nombre de contrats attribués par rapport aux buts fixés en matière d'achats et déterminer les résultats pour l'environnement.

(SUITE À LA PAGE SUIVANTE)

(SUITE)

En réponse aux recommandations concernant la formation sur les achats écologiques, formulées par la commissaire à l'environnement et au développement durable en septembre 2005, les ministères et organismes sont encouragés à prendre un engagement envers les points suivants :		
Buts pangouvernementaux	Échéancier	Mesures de rendement
Tous les gestionnaires du matériel et tous les employés chargés des achats assistent à une formation sur les achats écologiques, soit dans le cadre du Programme de perfectionnement professionnel et de certification à l'intention de la collectivité des acquisitions, de la gestion du matériel et de biens immobiliers du SCT ou d'autres cours portant sur les achats écologiques, offerts par le gouvernement fédéral.	D'ici 2010	Rendre compte annuellement du pourcentage de gestionnaires du matériel et d'employés chargés des achats qui ont suivi la formation.

Exemples

Les exemples de buts concernant les achats écologiques qui suivent visent à aider les ministères et les organismes. Ils mettent l'accent sur l'importance à l'étape de la planification et de la définition des besoins du processus d'achats, laquelle offre le plus d'occasions de tenir compte des questions environnementales. À cette étape, les ministères et organismes peuvent non seulement planifier l'achat de biens et de services privilégiés sur le plan environnemental, mais aussi planifier la gestion de la façon dont ces achats seront utilisés, entretenus et aliénés.

Exemple 1 : Les baux de plusieurs photocopieuses du ministère X prendront bientôt fin et on cherche à remplacer les appareils. En outre, les imprimantes du ministère vieillissent et sont souvent en panne. La solution la plus simple serait de remplacer ces appareils individuellement par des appareils semblables; cependant, étant donné que le ministère souhaite économiser et écologiser ses opérations, il demande qu'on examine ses besoins en matière de

photocopie et d'impression. À la suite de l'examen, le ministère entreprend d'acheter de l'équipement multifonctionnel qui peut imprimer, télécopier, photocopier et numériser, conformément à la norme ENERGY STAR, afin de réduire ses coûts énergétiques, ainsi que sa consommation et ses coûts en papier. Le ministère décide de louer l'équipement afin de diminuer ses frais d'entretien et de régler la question de l'aliénation. Cet examen pourrait aussi permettre au ministère de se rendre compte qu'il consomme une quantité considérable de papier et que celui-ci est en général du papier à photocopie alcalin non recyclé ou vierge. En conséquence, le ministère s'engage à ce que, d'ici 2008–2009, 90 % du papier utilisé soit sélectionné en fonction de paramètres environnementaux, comme un pourcentage « X » du contenu recyclé.

Exemple 2 : Le ministère W consacre une somme importante à l'entretien d'immeubles dans les régions. Bien que la gestion de ces immeubles soit décentralisée (chaque région est responsable des immeubles de son territoire), le ministère adopte une directive

sur le remplacement des ampoules électriques et des tubes fluorescents. Le ministère s'engage à acheter des produits contenant peu de mercure et à rendement énergétique élevé, de même qu'à recycler ces produits dans une installation certifiée à la fin de leur vie utile. De plus, en raison des nombreux

contrats de service attribués pour l'entretien des immeubles, comme les services de conciergerie, le ministère s'engage à écologiser les devis techniques dans la mesure du possible en demandant, par exemple, que tous les produits de nettoyage portent l'Éco-Logo ou le symbole d'un programme équivalent.

OUTILS D'APPUI

La liste d'outils ci-dessous vise à aider les ministères et organismes à fixer leurs buts en matière d'achats écologiques :

- La Politique d'achats écologiques et foire aux questions www.tpsgc.gc.ca/ecologisation/text/index-f.html
- L'Index des offres à commandes de TPSGC détermine les offres à commandes de biens et de services respectueux de l'environnement <http://soi.tpsgc.gc.ca/app/index.cfm?Fuseaction=prg.main&altlang=-f>
- Le Réseau des achats verts <http://publiservice.gc.ca/partners/vert/text/home-f.htm>
- L'outil d'évaluation Éco-Éval du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord est conçu pour aider les acheteurs professionnels à évaluer les initiatives d'achats environnementaux de leur organisation et à cerner les occasions d'amélioration www.cec.org/eco-sat/francais/index.html
- Le calculateur de papier offre aux utilisateurs et aux entreprises les moyennes américaines concernant la consommation de bois et l'utilisation énergétique ainsi que d'autres répercussions environnementales liées aux divers types de papier durant leur cycle de vie entier. www.papercalculator.org – site Web en anglais seulement

Les outils suivants sont en cours d'élaboration avec la collaboration du Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales, d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada :

- Outil de prise de décisions en matière d'achats écologiques (qui permet de fixer les buts en matière d'achats écologiques)
- Directive sur l'intégration des facteurs de rendement environnemental au processus d'achats du gouvernement fédéral
- Trousse d'information sur la sensibilisation à l'environnement
- Outil d'évaluation du cycle de vie

Les outils seront affichés sur le site Web de TPSGC à mesure qu'ils seront disponibles www.tpsgc.gc.ca/ecologisation/text/index-f.html

MÉTHODE DE GESTION DES OPÉRATIONS D'ACHATS DE BIENS ET DE SERVICES DE TPSGC :

- Le processus de gestion des biens et des services est une initiative dirigée par TPSGC qui requiert la participation des ministères et des organismes afin d'offrir une méthode

pangouvernementale d'examen, de planification, d'acquisition et de contrôle de l'ensemble des activités liées au cycle de vie d'un groupe distinct de biens ou de services. Grâce à ce processus ainsi qu'aux commentaires et aux conseils de ministères comme Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, nous serons en mesure de tenir compte de facteurs environnementaux dans l'acquisition de biens et de services clés.

- La gestion des biens et des services permettra de mieux comprendre les exigences opérationnelles des ministères et des organismes dans leur ensemble et donnera l'occasion d'optimiser les coûts d'acquisition et d'aliénation ainsi que d'améliorer le rendement environnemental.
- La gestion des biens et des services permettra d'élaborer des outils d'achats pangouvernementaux, comme des offres à commandes ou des arrangements en matière d'approvisionnement que les ministères et organismes utiliseront pour répondre à leurs besoins.
- Les ministères et organismes du gouvernement pourront avoir accès à des biens et des services privilégiés sur le plan environnemental sans avoir à lancer des appels d'offres et à procéder à des évaluations, qui sont des processus coûteux en temps.

3.3.4 Autres occasions

En plus des trois domaines prioritaires clés susmentionnés, il est possible d'écologiser les opérations gouvernementales au moyen de la gestion des déchets, de la gestion des installations et de l'affectation des terres, de la conformité à la réglementation et de la gérance écologique. En outre, tous les ministères et organismes du gouvernement devraient poursuivre l'élaboration de buts permanents de développement durable, complémentaires et respectueux de l'environnement qui correspondent à leur mandat respectif.

Gestion des déchets

Le gouvernement fédéral possède l'un des plus importants portefeuilles d'immeubles à bureaux au Canada et génère ainsi des quantités considérables de déchets solides de bureau, notamment des matériaux recyclables tels que le papier, le carton, le métal et le verre. Au Canada, les administrations municipales ainsi que les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral sont tous responsables de la gestion des déchets.

Le gouvernement fédéral doit réduire la quantité de déchets solides qu'il produit et qu'il met en décharge. Les ministères et organismes ont la responsabilité de gérer efficacement les déchets de bureau et plusieurs d'entre eux ont inclus des facteurs de gestion de déchets de bureau dans leurs stratégies antérieures de développement durable, plus particulièrement en ce qui touche la réduction de la mise en décharge. Tous les ministères et organismes peuvent réduire considérablement la quantité de déchets, même lorsqu'ils recyclent ces derniers au lieu de les envoyer à la décharge.

En plus de réduire la quantité de déchets mise à la décharge, les ministères et organismes devraient également profiter de cette occasion pour diminuer globalement et systématiquement les déchets dans le cadre du processus d'achats. Par exemple, les ministères et organismes devraient acheter et utiliser des photocopieurs et des imprimantes qui, par défaut, impriment des deux côtés de la page.

Pour ce qui est de la gestion des risques, il faut établir une méthode pangouvernementale globale de gestion des déchets de bureau pour les déchets électroniques comme les ordinateurs, les écrans, les imprimantes et les périphériques. De 80 à 90 % de ces déchets sont destinés au programme *Ordinateurs pour l'école*. Le reste est aliéné essentiellement par l'entremise de la Direction de la distribution des biens de la Couronne (DDBC) de TPSGC ou est vendu en masse (palette) aux entreprises de recyclage et de récupération.

Les mesures de réduction des déchets peuvent inclure l'augmentation du ratio employés-imprimante et l'usage d'équipement électronique multifonctionnel ou le recours au programme *Ordinateurs pour l'école*, bien que les équipements électroniques doivent répondre à certaines normes minimales du programme. Quant aux équipements excédentaires qui ne répondent pas aux normes, le gouvernement fédéral élaborera une méthode efficace et environnementale de gestion pour les éliminer en temps opportun. Dans le cadre des achats écologiques, on peut également demander aux fournisseurs de reprendre les équipements électroniques ou chercher des modèles qui se défont facilement.

Installations et affectation des terres

Le gouvernement fédéral possède un nombre considérable de biens immobiliers et d'opérations au pays. Il est donc important que le gouvernement minimise les risques environnementaux de ses opérations. Pour ce faire, il doit assurer la gestion des sites contaminés, des pesticides et des réservoirs de stockage et se conformer aux lois environnementales fédérales.

Gestion de l'affectation des terres — sites contaminés

Le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer efficacement les quelque 4 400 sites fédéraux contaminés dans tout le Canada, qui ont été recensés à ce jour dans le Répertoire fédéral des sites contaminés et des décharges

de déchets solides (mis à jour par le SCT). Bien qu'on ait procédé à l'assainissement de certains de ces sites, la plupart nécessitent davantage de travail. Un site contaminé est un site où «...où il y a présence de substances à des concentrations : 1) excédant les concentrations de fond et qui posent ou pourraient poser un risque immédiat ou à long terme pour la santé humaine ou l'environnement, ou 2) qui excèdent les concentrations stipulées dans les politiques et les règlements ».

Le Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux a été créé en 2003–2004 afin d'aider les ministères et organismes à repérer et à gérer ces sites. Le plan annuel de gestion ministérielle des sites contaminés permet aux ministères et organismes de fixer et de mettre à jour leurs buts annuellement. Les buts devraient être axés sur les sites contaminés dont le ministère ou l'organisme est responsable, et le ministère ou l'organisme devrait gérer les risques inacceptables associés à ces sites contaminés.

Afin d'augmenter la visibilité auprès du grand public et la responsabilité relative aux sites contaminés du gouvernement fédéral, les ministères et organismes gardiens devraient inclure dans leur Stratégie de développement durable des buts pertinents, tirés de leur plan de gestion sur les sites contaminés. En outre, ils devraient rendre compte des progrès réalisés à l'égard de ces buts, et d'autres, dans leur rapport sur le rendement en matière de développement durable, offrant ainsi un tableau plus complet du rendement environnemental de l'organisation.

Conformité à la réglementation

La population canadienne s'attend à ce que le gouvernement fédéral mène ses affaires de façon conforme à l'éthique et respectueuse de l'environnement et à ce qu'il se conforme aux lois et aux règlements fédéraux. Selon le Code de gestion de l'environnement, adopté par le gouvernement du Canada

au début des années 1990, les ministères et organismes doivent « respecter sinon dépasser la lettre et l'esprit de la législation fédérale sur l'environnement et, dans la mesure du possible, se conformer aux normes provinciales et internationales pertinentes ».

On s'attend à ce que les ministères et organismes gèrent leurs obligations découlant des règlements environnementaux de la même façon que leurs obligations financières, et ils doivent prouver que, dans le cadre de leurs propres opérations, ils respectent les exigences des lois fédérales, des règlements, des directives et des normes applicables en matière d'environnement. Les ministères et organismes devraient indiquer dans leur SDD leur plan d'examen de la conformité aux obligations réglementaires applicables en matière d'environnement et rendre compte à l'interne des lacunes et des progrès, en plus des progrès réalisés par rapport à l'engagement susmentionné énoncé dans le Code de gestion de l'environnement.

Gérance écologique

Pour intégrer le développement durable aux activités du gouvernement fédéral, il faut changer la culture : un défi de taille pour toute grande organisation. Une des premières mesures prises par le gouvernement du Canada a été d'élaborer le *Code de gestion de l'environnement*. Établi en 1992, le *Code* engage le gouvernement à intégrer les principes du développement durable à tous les aspects de ses opérations et de ses activités. Il engage plus particulièrement le gouvernement à « Mieux faire connaître, dans l'ensemble de la fonction publique, les avantages et les risques des décisions fonctionnelles pour l'environnement et la santé, et encourager et reconnaître l'initiative des employés ». Depuis la création du *Code*, beaucoup a été fait pour améliorer le rendement environnemental des opérations gouvernementales. Toutefois, il faut en faire plus.

La gérance écologique contribue aux objectifs et aux buts des trois domaines prioritaires clés de la présente section du document d'orientation. Le succès obtenu dans ces trois domaines dépend largement de quelque 200 000 employés au service du gouvernement fédéral.

Il est essentiel pour les ministères et organismes de sensibiliser leurs employés et de les engager à relever le défi écologique. Les ministères et organismes devraient indiquer dans leur SDD les plans particuliers élaborés pour soutenir tous les employés et les encourager à incorporer des considérations environnementales dans leurs tâches et leurs processus décisionnels quotidiens.

À tout le moins, on encourage les ministères et organismes à mettre sur pied un comité chargé de la gérance écologique, relevant de la haute direction. Les ministères et organismes devraient faire la promotion d'initiatives existantes comme la Semaine de l'environnement, la Journée de l'air pur, le Défi d'une tonne et le Défi transports. Ils pourraient également : promouvoir l'écologisation des bureaux et de grandes conférences, d'activités et de rencontres importantes; favoriser le télétravail, le transport actif, les voyages d'affaires écologiques et la fréquentation d'hôtels écologiques; soutenir les transports écologiques pour se rendre au travail en élargissant la portée du programme EcoPass au-delà de la région de la capitale nationale.

Le groupe directeur de la gérance écologique jouera un rôle essentiel pour favoriser l'échange de pratiques exemplaires et coordonner une approche pangouvernementale dans ce domaine, en vue d'assurer la participation des fonctionnaires. Par exemple, le groupe étudie comment mettre à profit les systèmes de formation et d'orientation, partout au gouvernement, pour sensibiliser les employés au caractère prioritaire de l'écologisation des opérations

au gouvernement et de l'importance pour les employés de faire leur part. Certaines des activités que les ministères et organismes pourraient mettre en œuvre sont affichées sur

le site Web du Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales : www.TPSGC.gc.ca/greening/.

3.4 Conclusion

La création du BEOG, la réduction du nombre de priorités environnementales et l'élaboration de cette section du document d'orientation sont d'importantes étapes de l'écologisation pangouvernementale des opérations. Il en résultera un rapport pangouvernemental ciblé et cohérent portant sur les résultats de chaque ministère et organisme, à l'intention des Canadiens.

La prochaine étape de ce processus dépend largement de l'adoption par les ministères et organismes de buts et de mesures de rendement communs pour les trois domaines prioritaires et de leur intégration à leur prochaine SDD. Par ailleurs, les ministères et organismes qui, à l'heure actuelle, n'ont pas acquis la capacité de le faire sont fortement encouragés à franchir cette première étape vers l'établissement de leur SDD. Des mécanismes sont en place pour les aider.

Nous savons, par exemple, que la collaboration permettra de mettre en place plus efficacement une approche pangouvernementale à l'établissement de rapports. Pour ce faire, on encourage les ministères et organismes à participer aux comités directeurs interministériels et aux ateliers annuels qui facilitent l'échange d'informations, d'outils, de pratiques exemplaires et de leçons apprises au cours de projets pilotes. Le BEOG sera heureux de collaborer avec les organisations pour continuer l'écologisation collective des opérations.

Des documents de référence et des outils sont affichés sur le site Web du BEOG. Nous aimerions recevoir vos commentaires au sujet de cette section du présent document d'orientation : <http://TPSGC.gc.ca/greening>.

3.5 EOG—Annexe A : Chronologie

Le gouvernement du Canada a pris de nombreuses mesures pour améliorer l'empreinte de ses propres opérations sur l'environnement :

- 1990 — Le *Plan vert* est élaboré.
- 1992 — Le *Code de gérance de l'environnement* est établi. www.ns.ec.gc.ca/g7/code.html.
- 1995 — Les modifications à la *Loi sur le vérificateur général* rendent obligatoires pour un certain nombre de ministères et organismes la production d'une SDD et sa mise à jour une fois tous les trois ans. De plus, elles créent le poste de commissaire à l'environnement et au

développement durable, qui rend compte des SDD ministérielles à la Chambre des communes. L'élément clé du mandat du commissaire est d'encourager le gouvernement à se montrer plus responsable de l'écologisation de ses politiques, de ses opérations et de ses programmes. www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/menuf.html.

- 1995 — Le *Guide de l'écogouvernement* est publié pour venir en aide aux ministères et organismes dans la préparation de leur SDD www.sdinfo.gc.ca/reports/fr/ggg/Default.cfm.

- 1997 — Les premières SDD sont présentées au Parlement.
- 1998 — Le premier rapport sur les SDD est présentée par le CEDD. www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/cesd_arvr_f.html.
- 2000 — Le document *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée* est élaboré pour aider les ministères et organismes à fixer des buts cohérents et coordonnés dans sept secteurs prioritaires importants. www.sdinfo.gc.ca/reports/fr/coordinated_approach/index.cfm.
- 2001 — L'Initiative fédérale Prêcher par l'exemple est lancée pour réduire les émissions de GES dans les opérations gouvernementales. www.IFPPE-ifppe.gc.ca.
- 2001 — La deuxième série de SDD est présentée au Parlement.
- 2002 — Le deuxième rapport du CEDD est publié.
- 2003 — Le mandat de l'Initiative fédérale Prêcher par l'exemple est étendu aux domaines des immeubles, des véhicules, des émissions extérieures et de l'énergie verte.
- 2004 — La troisième série de SDD est présentée au Parlement.
- 2005 — Le troisième rapport du CEDD est publié.
- 2004–2005 — Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), en collaboration avec plusieurs ministères et organismes, établit un cadre de gestion du rendement pour l'écologisation des opérations gouvernementales. Ce cadre présente la structure de gestion et de gouvernance pour l'initiative d'écologisation des opérations gouvernementales.
- 2005 — Création du Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales, TPSGC. www.tpsgc.gc.ca/greening/.

3.6 EOG—Annexe B : Politiques et programmes

Immeubles éconergétiques

- Initiative des bâtiments fédéraux <http://oee.nrcan.gc.ca/communities-government/buildings/federal/federal-buildings-initiative.cfm>.
- Initiative fédérale Prêcher par l'exemple www.IFPPE.gc.ca.

Parc automobile

- Politique du SCT sur les véhicules automobiles www.tbsct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/materielmanage/motorveh_f.asp.
- Politique du SCT sur les voitures de fonction www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/materielmanage/evp-pvf_f.asp.

- *Loi sur les carburants de remplacement* (1995) <http://laws.justice.gc.ca/fr/A-10.7/>. Lorsque cela est rentable et faisable, 75 % des véhicules automobiles exploités par l'ensemble des organismes fédéraux et des sociétés d'État sont alimentés avec des carburants de remplacement, afin de promouvoir le remplacement des carburants à base de pétrole.
- Initiative fédérale Prêcher par l'exemple www.IFPPE.gc.ca.

Achats écologiques

- Politique d'achats écologiques (2006) www.TPSGC.gc.ca/greening/.

3.7 Sommaire

IMMEUBLES ÉCONERGÉTIQUES

But : Être le chef de file de la réduction des gaz à effet de serre et d'autres émissions dans l'atmosphère en favorisant de façon optimale l'efficacité énergétique, l'économie d'énergie et la mise en œuvre de technologies des énergies renouvelables

Objectif : L'objectif consiste à réduire les émissions de GES et d'autres émissions dans l'atmosphère des immeubles dont le gouvernement fédéral est propriétaire ou locataire

Buts pangouvernementaux	Échéancier	Mesures de rendement
Les ministères et organismes visés par l'IFPPE doivent atteindre ou dépasser le but qui leur est fixé par l'IFPPE pour les immeubles ¹¹ .	D'ici 2010	Rendre compte annuellement de la réduction des émissions de GES (pourcentage) du parc immobilier du ministère.
Les autres ministères et organismes gardiens se fixeront des buts ministériels valables à l'appui du but global de l'IFPPE et ils établiront des rapports à cet égard.	D'ici 2010	Rendre compte annuellement de la réduction des émissions de GES (pourcentage) du parc immobilier du ministère.
Les ministères et organismes locataires collaboreront avec le propriétaire de l'installation pour fixer des buts valables et pour trouver des moyens de mesurer la réduction des émissions de GES.	D'ici 2010	Rendre compte annuellement de la réduction des émissions de GES (pourcentage) du parc immobilier du ministère.

¹¹ Dans le cadre de l'IFPPE, les onze ministères et organismes responsables à 95 % de toutes les émissions du gouvernement fédéral ont conjointement accepté de réduire leurs émissions de GES produites par les immeubles et les véhicules de 30,6 % (arrondi à 31 %). En 2002, les immeubles produisaient environ 81 % des émissions de GES du gouvernement fédéral. Voici les onze ministères et organismes : ministère de la Défense nationale, TPSGC, Pêches et Océans Canada, Service correctionnel Canada, Gendarmerie royale du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Conseil national de recherches du Canada, RNCCan, Parcs Canada, Transports Canada et Environnement Canada.

PARC AUTOMOBILE

But : Être un chef de file de la gestion du parc automobile pour que la planification, l'acquisition, la gestion et l'aliénation des véhicules soient effectuées de façon à réduire au minimum les effets néfastes sur l'environnement

Objectif : Améliorer le rendement environnemental du parc automobile du gouvernement du Canada

Buts pangouvernementaux	Échéancier	Mesures de rendement
Réduire de 15 % ¹² par rapport aux niveaux de 2002–2003 les émissions de GES par voiture-kilomètre du parc automobile ministériel.	D'ici 2010	Moyenne annuelle des émissions de GES par voiture-kilomètre.
Pour tous les véhicules routiers fédéraux, on achètera des carburants à l'éthanol, lorsque cela est possible.	Immédiatement	Pourcentage des carburants à l'éthanol achetés pour les véhicules routiers fédéraux.

¹² Le 5 avril 2005, le gouvernement du Canada et l'industrie canadienne de l'automobile (l'Association canadienne des constructeurs de véhicules et l'Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada) ont signé un accord important en matière de changements climatiques. Dans le cadre de ce protocole d'entente, l'industrie canadienne de l'automobile réduira volontairement de 30 % les émissions de GES provenant des véhicules légers (voitures, minifourgonnettes, véhicules utilitaires sport et camionnettes), d'ici 2010. Au cours de la période de trois ans que durera la prochaine série de SDD (2007–2009), on demande aux ministères et organismes d'atteindre la moitié du but de réduction de 30 % des émissions de GES fixé par les fabricants automobiles. Ceux-ci devraient pouvoir y parvenir en modernisant et en rajustant la taille de leur parc automobile.

ACHATS ÉCOLOGIQUES

But : Être un chef de file en intégrant des facteurs de rendement environnemental au processus d'achats, notamment aux stades de planification, d'acquisition, d'utilisation et d'aliénation

Objectif : Maximiser l'utilisation des achats pour protéger l'environnement et soutenir le développement durable

Buts pangouvernementaux	Échéancier	Mesures de rendement
Fixer au moins trois buts en matière d'achats écologiques sur trois ans.	Immédiatement	Rendre compte annuellement de la somme dépensée ou de la quantité achetée et du nombre de contrats attribués par rapport aux buts fixés en matière d'achats et déterminer les résultats pour l'environnement ¹³ .
Tous les gestionnaires du matériel et tous les employés chargés des achats assistent à une formation sur les achats écologiques, soit par l'intermédiaire du Programme de perfectionnement professionnel et de certification à l'intention de la collectivité des acquisitions, de la gestion du matériel et de biens immobiliers du SCT ou d'autres cours portant sur les achats écologiques, offerts par le gouvernement fédéral.	D'ici 2010	Rendre compte annuellement du pourcentage de gestionnaires du matériel et d'employés chargés des achats qui ont suivi la formation.

¹³ La réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques; l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation d'eau; la réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone; la réduction des quantités de déchets et la promotion de la réutilisation et du recyclage; la réduction des déchets dangereux; la réduction des substances chimiques, toxiques et dangereuses.

4.

Accentuer la responsabilisation

La quatrième série de SDD offre la possibilité

- d'améliorer la responsabilisation en consolidant les processus de rapport des SDD;
- d'améliorer l'accessibilité grâce à l'usage uniforme d'une présentation et de normes graphiques communes dans toutes les SDD ministérielles.

Ces mesures faciliteront la préparation du rapport de synthèse sur les buts pangouvernementaux de développement durable et, par la suite, du rapport sur les

progrès réalisés à l'égard de ces buts. À long terme, ces mesures amélioreront la capacité du gouvernement de mesurer les résultats, d'en rendre compte et de communiquer aux Canadiens les priorités fédérales en matière de développement durable, y compris les buts et les objectifs généraux dont le gouvernement peut être tenu responsable.

Les sections qui suivent portent sur les normes graphiques et la présentation communes établies pour la quatrième série de SDD ministérielles.

4.1 Éléments d'une approche commune

Les paragraphes qui suivent tracent un aperçu des principaux éléments d'une SDD ministérielle, établie selon les lignes directrices qui précèdent. Les ministères voudront bien s'assurer que leur SDD contient chacun de ces éléments.

- Introduction
 - Profil ministériel
 - Vision ministérielle
 - Analyse préalable des questions
- Modèle logique
- Obligation de rendre compte et mesure du rendement
- Annexes

4.1.1 Introduction

L'introduction établit le contexte et donne le ton à la SDD; elle peut inclure les sous-sections suivantes :

- Un **profil ministériel** court et ciblé qui décrit le mandat du ministère et ses principales activités. Cette description définit le contexte général de la stratégie — le rôle du ministère sur le plan du développement durable et ses principaux intérêts stratégiques.
- Un énoncé de la **vision ministérielle** qui guide la stratégie de développement durable et lui donne son orientation générale.

- L'**analyse préalable des questions**, qui fournit une évaluation des politiques, des programmes et des activités du ministère, selon leurs répercussions sur le développement durable, et qui souligne les principaux enjeux du développement durable, du point de vue du ministère.
- S'il y a lieu, les ministères pourraient vouloir décrire les **circonstances changeantes** qui ont influé sur leur approche, et faire ressortir les changements entre les stratégies antérieures et la nouvelle.

4.1.2 Modèle logique

De nombreux ministères ont fait des progrès considérables dans les stratégies antérieures et voudront miser sur ces succès. Quant à ceux qui revoient leur modèle logique ou qui en élaborent un pour la première fois, voici des sources d'information utiles :

- *Les stratégies de développement durable : Des résultats positifs à obtenir (CEDD)* : www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c200303sdd.html
- *Profil et modèle logique (SCT)* : www.tbs-sct.gc.ca/eval/tools_outils/RBM_GAR_cour/Bas/module_02/module_02_f.asp

4.1.3 Obligation de rendre compte et mesure du rendement

Les ministères doivent veiller à ce que leur SDD renferme ce qui suit :

- une description du système de gestion du ministère pour la préparation de sa stratégie de développement durable;
- la manière dont le ministère communiquera les progrès aux intervenants et en rendra compte;
- la manière dont le ministère mesurera le rendement.

Pour d'autres renseignements, consulter les sites suivants :

- *Les stratégies de développement durable : Des résultats positifs à obtenir (CEDD)* : www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c200303sdd.html
- Rapport de 1998 du commissaire à l'environnement et au développement durable, chapitre 8, *La mesure de la performance des stratégies de développement durable*.

4.1.4 Annexes

Les ministères peuvent décider d'inclure d'autres renseignements dans les annexes de leur SDD.

Si cette information ne figure pas ailleurs dans la SDD, inclure en annexe un résumé des consultations tenues pendant l'élaboration de la SDD — internes et externes — et la façon dont elles influent sur le document final.

4.2 Normes graphiques pour les SDD ministérielles

Des normes graphiques ont été établies pour la troisième série de SDD ministérielles, afin de favoriser une plus grande uniformité des différents documents de SDD et pour leur donner une présentation uniforme. On peut trouver à l'annexe A les normes graphiques proposées, y compris l'information sur l'utilisation de l'élément commun pour la quatrième série de SDD.

4.2.1 Utilisation de l'élément commun pour désigner les buts pangouvernementaux de développement durable

Comme l'indique la section 2.2, les ministères doivent marquer chacun de leurs engagements ministériels qui contribuent à un des buts pangouvernementaux à l'aide d'un élément commun, afin d'indiquer clairement les engagements qui correspondent aux buts pangouvernementaux et, ainsi, faciliter la compilation du rapport de synthèse fédéral. L'élément commun est alphanumérique et sert à désigner le but qui est appuyé par l'engagement ministériel, soit :

Eau propre : « But I du DD fédéral »

Air pur : « But II du DD fédéral »

Réduction des émissions de gaz à effet de serre : « But III du DD fédéral »

Collectivités durables : « But IV du DD fédéral »

Développement et utilisation durables des ressources naturelles : « But V du DD fédéral »

Gouvernance en vue du développement durable : « But VI du DD fédéral »

L'annexe A, sur les normes graphiques, contient d'autres renseignements sur l'élément commun.

Afin d'uniformiser les stratégies de développement durable dans lesquelles des engagements précis sont désignés comme

appuyant les buts pangouvernementaux de développement durable, il est recommandé aux ministères d'ajouter le texte qui suit (ou une variante) afin de faire le lien avec les grands buts fédéraux :

« Pour la quatrième série de stratégies de développement durable, le gouvernement fédéral a établi un groupe de six buts pangouvernementaux associés à l'air pur, l'eau propre, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement et l'utilisation durables des ressources naturelles, les collectivités durables et la gouvernance en vue du développement durable. Ces buts englobent et complètent les objectifs fixés plus tôt au cours de l'année à l'égard de l'écologisation des opérations gouvernementales. On espère, en indiquant comment les activités ministérielles soutiennent les grands buts et objectifs fédéraux en matière de développement durable, que les Canadiens auront une meilleure idée de la manière dont le gouvernement fédéral s'y prend, de manière continue, pour veiller à améliorer notre qualité de vie. Parallèlement, une meilleure coordination accentuera la responsabilisation, favorisera le rendement à l'échelle du gouvernement et concentrera et stimulera l'activité dans certains des domaines clés.

<Nom du ministère> a désigné un certain nombre d'activités liées à l'exécution de son mandat qui contribuent aux progrès relativement aux buts pangouvernementaux de développement durable. Ces activités et engagements sont désignés par un élément commun dans notre stratégie de développement durable. On pourra trouver plus d'informations sur les buts pangouvernementaux de développement durable et sur les travaux en vue de l'écologisation des opérations gouvernementales à l'adresse www.sdinfo.gc.ca. »

5.

Prochaines étapes

5.1 Rapport consolidé sur les buts pangouvernementaux de développement durable

Après le dépôt de la quatrième série de SDD, un rapport de synthèse fédéral sur les buts de développement durable sera compilé par Environnement Canada au début de 2007.

Le rapport de synthèse, fondé sur les engagements des SDD ministérielles associés aux buts pangouvernementaux de développement durable, vise à fournir aux ministères un aperçu global, à l'échelle fédérale, de la contribution des engagements des SDD ministérielles à chacun des buts pangouvernementaux. Les objectifs de ce rapport sont les suivants :

- contribuer à la transparence et à la responsabilisation du processus de rapport lié aux stratégies de développement durable;
- servir de base aux ministères au cours de l'évaluation de la portée et de la pertinence des engagements des SDD ministérielles par rapport aux buts pangouvernementaux de développement durable;
- favoriser le rendement gouvernemental à l'égard des buts pangouvernementaux de développement durable;

- cibler et stimuler l'activité dans les domaines clés;
- faciliter l'observation des tendances et les comparaisons entre les ministères;
- créer, avec le temps, une culture de réalisations, à mesure que des progrès sont accomplis.

Le deuxième rapport et les subséquents seront tirés des comptes rendus de SDD dans les Rapports ministériels de rendement annuels et serviront à rendre compte des progrès réalisés au niveau fédéral à l'égard des buts pangouvernementaux de développement durable.

5.1.1 Compilation du rapport de synthèse fédéral

Afin de compiler le premier rapport de synthèse fédéral, Environnement Canada enverra un gabarit pour chacun des buts pangouvernementaux aux ministères, après le dépôt des SDD; ainsi, les ministères pourront y inscrire leurs engagements et les mesures de rendement qui correspondent aux différents buts pangouvernementaux (voir l'exemple qui suit).

EXEMPLE DE CONTRIBUTION MINISTÉRIELLE AU RAPPORT DE SYNTHÈSE FÉDÉRAL

But 6 : Renforcer les mécanismes fédéraux de gouvernance et de prise de décisions afin de soutenir le développement durable

Objectif 6.1 : Des structures et des processus organisationnels soutiennent des objectifs de développement durable valables et importants

Résultats pangouvernementaux	Engagements ministériels ou concertés	Mesures de rendement ministérielles ou pangouvernementales
Intégration des engagements des SDD aux processus principaux de planification et de production de rapports des ministères et organismes.		
Mécanismes de gouvernance clairs et efficaces pour l'intégration du développement durable à la prise de décisions, p. ex. évaluation environnementale stratégique (p. ex. EES).	Mettre en œuvre entièrement la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.	Système de gestion de l'EES établi; à revoir périodiquement.

Documents de référence choisis

Coordonner les stratégies ministérielles de développement durable (gouvernement du Canada, 2003)
Peut-être obtenu par l'entremise du RISDD; communiquer avec Amy Goon (amy.goon@ec.gc.ca)

Guide de l'écogouvernement (1995). www.sdinfo.gc.ca/reports/fr/ggg/Default.cfm

Écologisation des opérations gouvernementales : Un document d'orientation à l'intention des organismes qui élaborent des stratégies de développement durable (2007 à 2009). www.tpsgc.gc.ca/greening/text/publications/guidance-sds-f.html

Document de discussion : Forum des leaders sur le développement durable. www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/dctacon_f.htm

Des résultats positifs à obtenir (2003) www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c200303sdd.html

Avancer dans la voie du progrès (1999). www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/c9dec_f.html

Progrès en vue d'une stratégie de développement durable pour le gouvernement du Canada (2002). Peut-être obtenu par l'entremise du RISDD; communiquer avec Amy Goon (amy.goon@ec.gc.ca)

ANNEXE A :

Normes graphiques de la

quatrième série de SDD



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Normes de présentation graphique pour les stratégies de développement durable des ministères



AOÛT 2006



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	i
Application des normes	ii
I NORMES APPLICABLES AU FORMAT À LA FRANÇAISE	
Page couverture	
8,5 po x 11 po Exemple : 3 cercles	1
8,5 po x 11 po Exemple : 1 cercle	2
8,5 po x 11 po Critères de conception	3
Page intérieure	
8,5 po x 11 po Critères de mise en page	4
8,5 po x 11 po Critères de conception	5
II ÉDITION ÉCOLOGIQUE	6



INTRODUCTION

Les normes de présentation graphique établies dans ce document visent d'une part, à aider les ministères fédéraux à préparer les stratégies de développement durable (SDD) qui seront déposées en décembre 2006 et, d'autre part, à uniformiser la présentation des documents.

Ces normes de présentation graphique sont très semblables à celles élaborées pour la troisième série de stratégies de développement durable des ministères.

Un élément clé vient s'ajouter aux normes de présentation graphique pour cette quatrième série de SDD. Il s'agit d'un élément commun servant à identifier les engagements pris par les ministères à l'appui des buts de développement durable du gouvernement fédéral. Vous trouverez de l'information sur l'élément commun à la page 5.

Pour un complément d'information sur ces lignes directrices, veuillez communiquer avec Greg Wilburn à greg.wilburn@ec.gc.ca.



APPLICATION DES NORMES

Lorsque les stratégies de développement durable seront déposées en décembre 2006, les documents auront « un air de famille » qui assurera la cohérence et manifestera une présence fédérale unifiée. Les ministères auront toutefois une certaine marge de manœuvre pour exprimer leur individualité.

Certains éléments sont obligatoires et d'autres sont laissés au choix des ministères. Les ministères ont aussi diverses options pour ce qui est de la couleur. Les éléments de conception graphique obligatoires ou facultatifs pour la couverture sont illustrés à la page 3 du présent document.

Les éléments suivants sont obligatoires.

Pour la couverture :

- La signature ministérielle pertinente doit figurer dans le coin supérieur gauche de la couverture, tel qu'illustré.
- Le titre du document « Stratégie de développement durable 2007–2009 » doit apparaître sur la couverture.
- La barre de couleur doit figurer à l'endroit indiqué. La couleur de la barre et le texte qui s'y trouve (le cas échéant) peuvent toutefois varier.
- Les ministères doivent retenir trois images pour la couverture (ou une seule, au besoin). Il peut s'agir de photographies ou de graphiques.
- Il faut utiliser dans toute la mesure du possible les polices de caractères précisées. Cependant, si ces polices de caractères ne sont pas disponibles, la police de caractères de rechange pour Penumbra est Microsoft Sans Serif; celle pour Franklin Gothic est Tahoma bold.

Pour l'intérieur du document :

- Les engagements contribuant à la réalisation des buts de développement durable du gouvernement fédéral doivent être identifiés au moyen de l'élément commun tel qu'indiqué à la page 5.
- Les ministères doivent utiliser le format à la française.
- Les critères de disposition sont précisés pour les contre plats. Des lignes directrices concernant le texte sont par ailleurs fournies.

Les éléments suivants sont laissés au choix des ministères.

- Les ministères peuvent inclure un sous-titre ou un « message ministériel » sur la couverture, s'ils le désirent ou si la chose est appropriée. S'il n'y a pas de sous-titre, le titre « Stratégie de développement durable 2007–2009 » doit figurer à l'endroit prévu pour le message ministériel.
- Les adresses Web du ministère peuvent figurer sur la couverture ou sur le contre-plat.





Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007-2009 :

Accomplir des progrès vers le développement durable



www.mcan.gc.ca/sd-dd

Canada



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

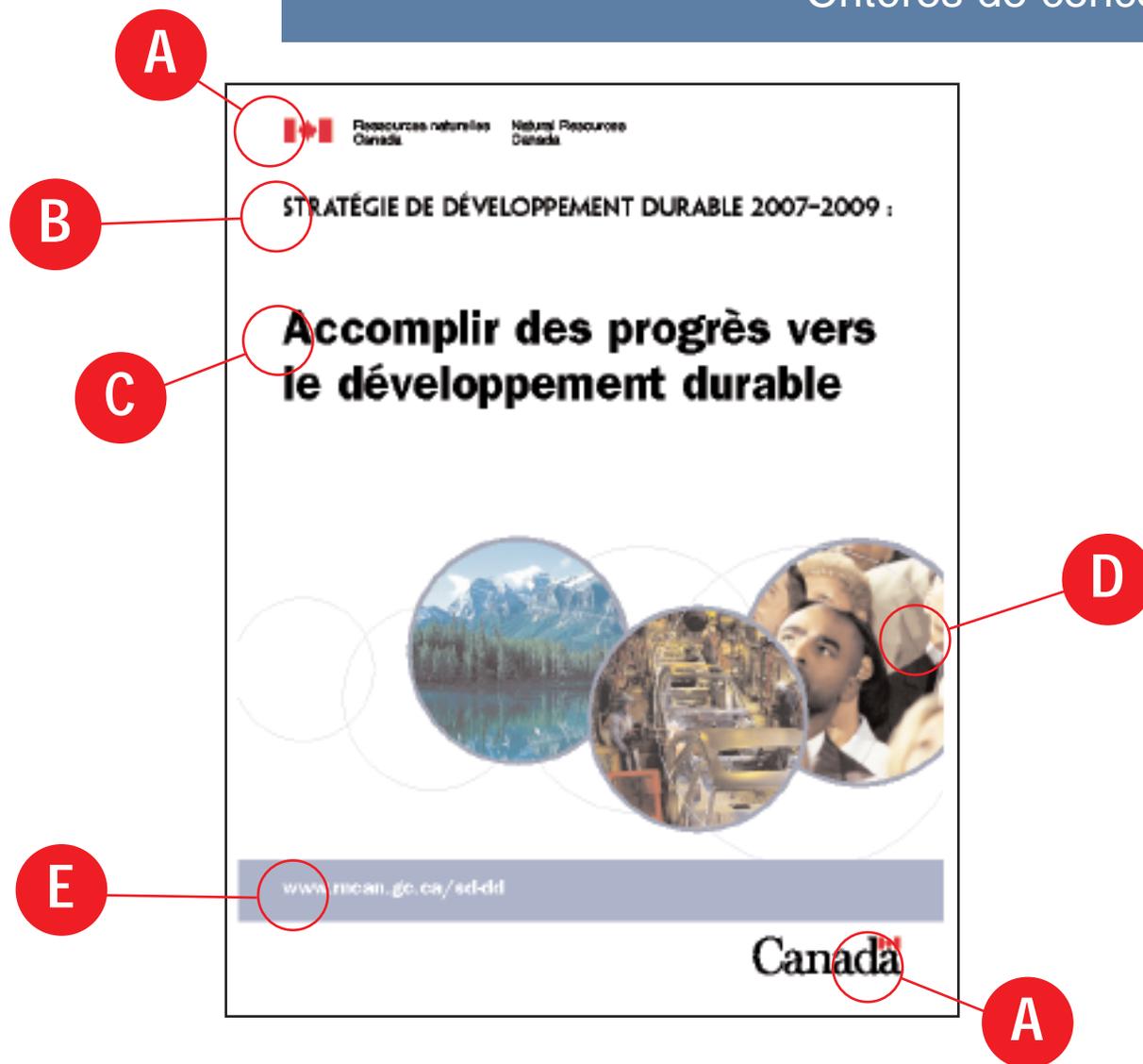
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007-2009 :

Accomplir des progrès vers le développement durable



www.nrcan.gc.ca/sd-dd

Canada



A OBLIGATOIRE : Le symbole PCIM du ministère et le mot-symbole « Canada » sont ainsi composés : le symbole PCIM mesure $\frac{1}{4}$ po de hauteur et se trouve à $\frac{1}{2}$ po du bord gauche et à $\frac{1}{2}$ po du haut; le mot-symbole « Canada » est aligné à $\frac{1}{2}$ po du bord droit et à $\frac{1}{2}$ po du bas. Le symbole PCIM est de même hauteur que la lettre « a » dans le mot-symbole « Canada ». Pour les deux marques, le texte est en noir et le drapeau, en rouge, mais les deux peuvent être monochromes.

B OBLIGATOIRE : Le titre « Stratégie de développement durable 2004–2006 » est ainsi composé : 100 % noir, texte en Penumbra 20 points, placé sous le nom du ministère, 1 po au-dessous et à $\frac{1}{2}$ po du bord gauche. (Voir, au point C, l'autre emplacement à utiliser s'il n'y a pas de sous-titre ou de message).

C FACULTATIF : Les ministères peuvent ajouter un sous-titre ou un message qui reflète les thèmes ministériels liés au développement durable. Le message du ministère est ainsi composé : 100 % noir, texte en Franklin Gothic 42 points, placé sous le titre « Stratégie de développement durable 2004–2006 », 1 $\frac{1}{4}$ po au-dessous et à $\frac{1}{2}$ po du bord gauche. Si le ministère n'a pas de sous-titre ni de message, le point B (titre) figure à cet endroit, et l'espace alloué au point B reste libre.

D OBLIGATOIRE : Les photos et les graphiques sont traités selon les normes suivantes : les images de type CMYK sont à l'intérieur des trois cercles principaux (ou du cercle unique, le cas échéant), du côté droit. Les ministères peuvent utiliser, par exemple, des images qui reflètent les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable.

E FACULTATIF : L'adresse du site Web du ministère est inversée (blanc) sur la barre de couleur et ainsi composée : blanc (inversé), texte en Franklin Gothic Demi, 18 points. L'adresse du site Web est à $\frac{1}{2}$ po du bord gauche et centrée verticalement à l'intérieur de la barre de couleur. L'adresse du site Web peut aussi se trouver sur la face intérieure du plat recto, avec la barre de couleur équidistante de la partie supérieure et de la partie inférieure de la page.

Normes de présentation graphique applicables aux publications

Un ensemble de normes de présentation graphique a été élaboré dans le but de faciliter la production de documents concernant la Stratégie de développement durable, publiés par le gouvernement du Canada.

L'application des dites normes garantira une production rapide et facile des publications et leur utilisation constante permettra au lecteur non seulement de reconnaître les publications mais aussi de les associer à la Stratégie.

Caractéristiques générales

La conception graphique des publications est prévue pour du papier format lettre ordinaire. La conception graphique a été élaborée pour des documents en format à la française (vertical).

Dans l'ensemble, les publications donnent une impression conviviale. La mise en page prévoit deux colonnes de texte séparées par une ruelle de 2 picas. Le corps du texte est justifié à gauche. Les pages ont une marge importante (1 pouce environ) sur les quatre côtés.

Les titres des sections occupent toute la largeur de la zone de l'image. Le texte d'introduction qui suit est en retrait, sur la gauche ou sur les deux côtés, de $\frac{1}{2}$ ou $\frac{2}{3}$ par rapport à la colonne. Les sous-titres de niveau 1 et le texte descriptif qui suit occupent toute la largeur de la zone de l'image.

L'intersection, dans la zone de texte, d'encadrés de référence et de photographies brise la structure des deux colonnes.

Les encadrés de référence peuvent être ajustés aux colonnes ou être insérés dans le texte, généralement à $\frac{1}{2}$ ou aux $\frac{2}{3}$ de la colonne, auquel cas le texte est placé autour avec un espace d'un (1) pica.

Les photos empiètent toujours dans les colonnes, recouvrant $\frac{1}{2}$ ou $\frac{2}{3}$ de la largeur de la colonne. L'espace de la colonne qui n'est pas recouvert par la photo est laissé en blanc.

Utilisation des couleurs

Les titres de section sont imprimés en couleur unie et soulignés d'une ligne de point 4 dans une teinte à 50 % de la même couleur. Le traitement de couleur unie / teinte s'applique également dans les encadrés de référence. Ces derniers sont colorés d'une teinte à 20 %, les titres dans les encadrés sont en couleur unie et le texte est imprimé en noir.

Les titres de section et des encadrés de référence sont imprimés à 100 % Pantone de la couleur choisie.

La ligne en point 4 est imprimée à 50 % Pantone de la couleur choisie et l'encadré de référence à 20 % Pantone de la couleur choisie.

Tout autre texte est imprimé en noir.

Lorsque le procédé d'impression le permet, les photos sont en quadrichromie et en échelle de gris pour les publications imprimées en monochromie ou en bichromie.

Caractère et grille

Format à la française (vertical)

Les pages en format à la française comportent deux colonnes, chacune de 18:06 picas de large, séparées par une ruelle de 2 picas. La largeur de la zone du texte est de 39 picas.

Définition des marges

Les marges de droite et de gauche sont égales.

Sur les pages comportant des titres de section : la première ligne de base du texte commence à 17 picas de la tranche rognée du haut de la page.

Sur les pages de textes ordinaires : la première ligne de base du texte commence à 6 picas de la tranche rognée du haut de la page.

Sur toutes les pages : la zone de l'image dans la composition courante s'arrête à 6 picas de la tranche rognée du bas de la page.

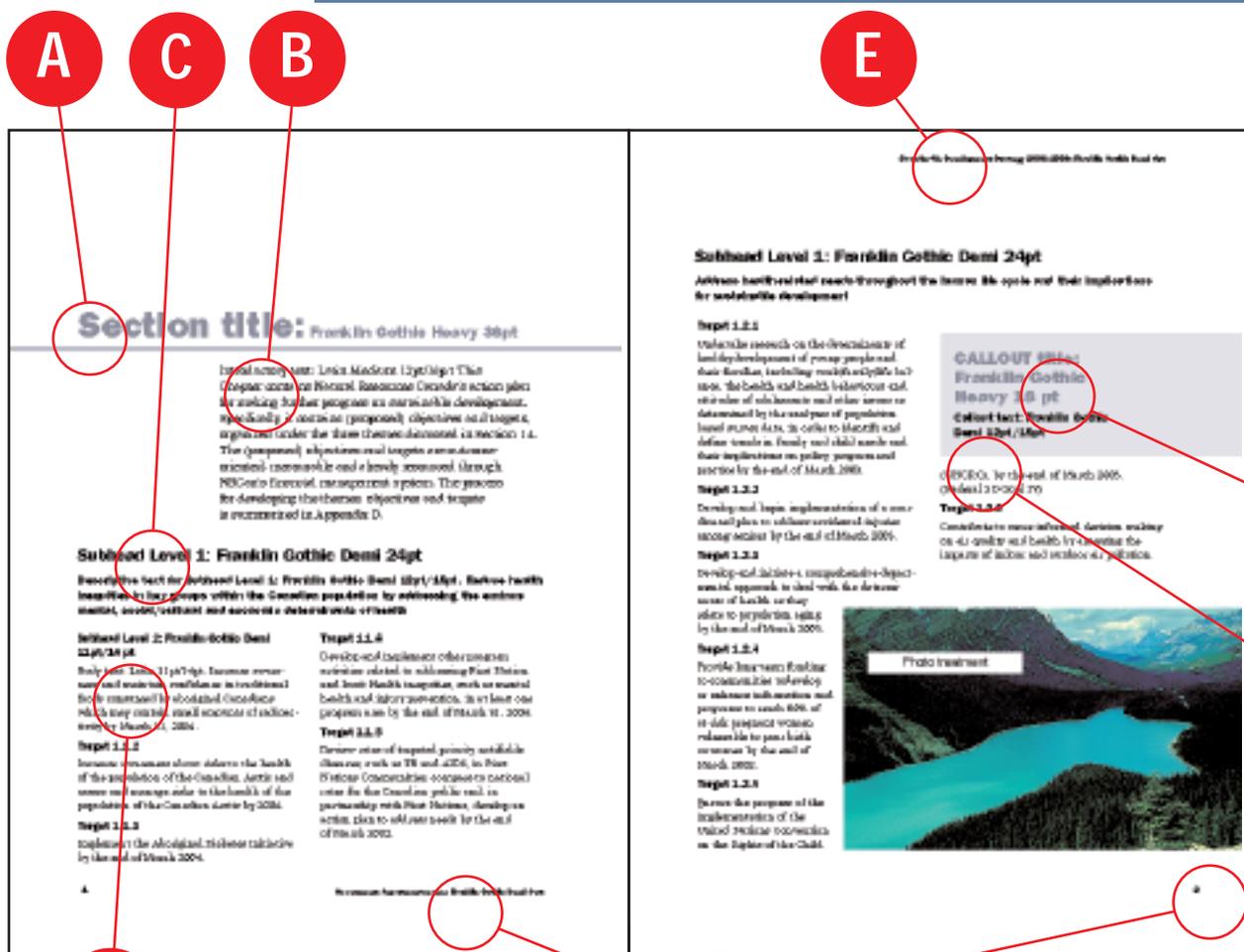
La ligne de base du titre de haut de page est à 2 picas de la tranche rognée du haut de la page.

La ligne de base du titre de bas de page est à 3 picas de la tranche rognée du bas de la page.

Normes applicables au format à la française

Page intérieure 8,5 po x 11 po

Critères de conception



Veuillez les utiliser pour les pages intérieures.

Type de composition :

A Titre de la page : Police de caractères : Franklin Gothic épais 36 points, justification à gauche sur une longueur de ligne de 39 picas, 100 % Pantone de la couleur choisie.

Soulignage du titre : Ligne en point 4, à partir de 12 points au-dessous de la ligne de base du titre de la section, 50 % tramé de la couleur Pantone choisie.

B Texte d'introduction : Police de caractères : Latin Medium 12/16, retrait de 11:06 picas, justification à gauche sur une longueur de ligne de 27:06 picas.

C Sous-titre de niveau 1 : Police de caractères : Franklin Gothic Demi, 24 points, justification à gauche sur une longueur de ligne de 39 picas.
Texte descriptif pour le sous-titre de niveau 1 : Police de caractères : Franklin Gothic Demi 12/15, justification à gauche sur une longueur de ligne de 39 picas.
Sous-titre de niveau 2 : Police de caractères : Franklin Gothic Demi 11/14, justification à gauche sur une longueur de ligne de 18:06 picas.

D Corps du texte : Police de caractères : Latin 11/14, justification à gauche sur une longueur de ligne de 18:06 picas.

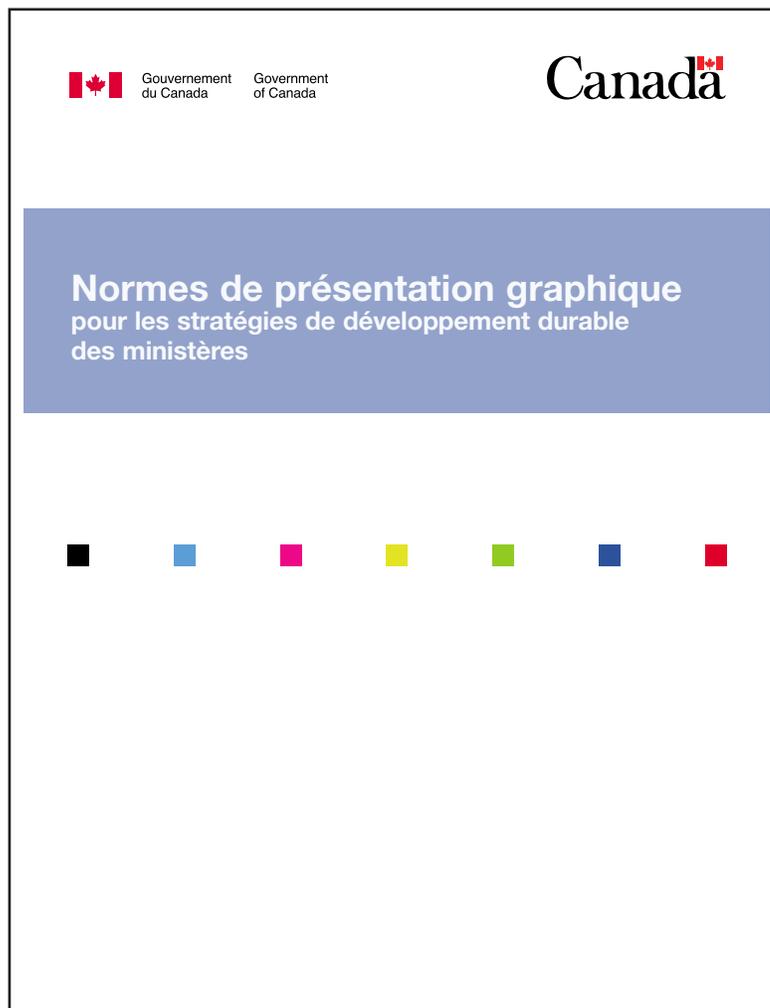
E Titre de haut de page (nom du document) : Police de caractères : Franklin Gothic Demi, 8 points. justification à droite sur toute la largeur de texte, pages de droite.

Titre de bas de page (ministère) : Police de caractères : Franklin Gothic Demi, 8 points, justification à droite sur toute la largeur du texte, pages de droite.

Pagination : Police de caractères : Franklin Gothic Demi 8 points, justification avec la marge du texte par rapport à la tranche rognée.

F Les références sont insérées dans un encadré de couleur. La couleur de l'encadré est de 20 % tramé de la couleur Pantone choisie. Les encadrés sont à fonds perdus à gauche ou à droite, le texte est ajusté à la largeur de la colonne mais inséré à 1 pica des bords de l'encadré de référence (haut, bas, gauche ou droite, suivant le cas).
Titre de l'encadré de référence : Police de caractères : Franklin Gothic épais, 18 points, 100 % tramé de la couleur Pantone choisie.
Texte de l'encadré de référence : Police de caractères : Franklin Gothic Demi 12/15.

G Les engagements à l'appui des buts de développement durable du gouvernement fédéral doivent être identifiés à l'aide de l'élément commun à la fin de l'engagement cible. L'élément commun sera textuel et indiquera à quel but de DD du gouvernement fédéral l'engagement du Ministère contribue. À titre d'exemple, l'Air pur est le but de DD II du gouvernement fédéral, les Collectivités durables le but IV.



L'édition écologique, c'est le fait d'être conscient des questions environnementales lorsque l'on définit les besoins en matière de publication et de distribution. Ces facteurs sont particulièrement importants dans le cas qui nous occupe, puisque les stratégies ministérielles déposées concernent le développement durable. L'utilisation volontaire des présentes lignes directrices renforcera le message concernant les activités du gouvernement fédéral. Par exemple, le concept proposé est écologique puisqu'il évite de recourir à des encres qui dégorgent.

À tout le moins, les ministères devraient utiliser du papier recyclé et le symbole de recyclage, et choisir des encres végétales. Les éléments qui suivent devraient entrer en compte au moment de la conception de la présentation :

- A** Pour les pages de texte, utilisez un papier recyclé et recyclable, de préférence non couché, fabriqué au Canada. La couverture peut être faite d'un papier couché mat, pour mieux retenir l'encre; vérifiez la teneur en matières recyclées et recyclables.
- B** Utilisez des encres végétales pour les pages de texte. Évitez les enduits et les papiers plastifiés. Vérifiez auprès de votre fournisseur la teneur des matériaux recyclés dans les couvertures en papier couché selon un procédé utilisant une solution aqueuse. La feuille doit être protégée contre le maculage et les traces de doigt.
- C** Les lignes directrices déconseillent les illustrations pleine page, pour réduire le gaspillage de papier et les coûts.
- D** Songez à utiliser moins de couleurs. Les publications en deux couleurs ou même en une seule couleur peuvent s'avérer très économiques. Veuillez noter que le traitement à une couleur doit se faire en noir pour respecter les lignes directrices applicables au symbole PCIM.
- E** N'imprimez que le nombre d'exemplaires nécessaire. Recourez si possible à d'autres méthodes de production et de distribution, par exemple, les CD-ROM, en PDF et sur le Web. Si vous produisez un emballage pour CD-ROM, il n'y a pas de directives à suivre; cependant, le ministère devrait respecter les principes énoncés dans le présent document.
- F** Utilisez toujours les symboles Recyclé/Recyclable et fournissez l'information pertinente.

